

Yverdon: trafic pénible

Etienne Favez se heurte aux problèmes de trafic, tout comme ses collègues de Travys.

Page 5



SSP: Christine Goll s'en va

Fin décembre 2009, la conseillère nationale zurichoise quitte la présidence du Syndicat des services publics. Elle dresse ici un bilan et s'exprime sur le syndicalisme et son avenir.

Pages 6 et 7



Métier: informaticien

François Ducommun décrit son travail aux CFF, en tant qu'informaticien à Infra.

Page 20

Pour son 90^e anniversaire, le SEV a manifesté sur la Place fédérale

Ce trou doit être comblé

Le SEV a dédié son 90^e anniversaire au refinancement correct des caisses de pensions. Des membres ont manifesté devant le Parlement à Berne.

Il est vrai que le SEV aurait pu, à l'occasion de son 90^e anniversaire, re-

venir avec satisfaction sur toute une série d'améliorations obtenues au cours des 9 dernières décennies au niveau des conditions de travail. Toutefois, en regard de la période difficile que nous vivons, il semble plus juste de sortir dans la rue et consacrer toute notre énergie à la lutte actuelle, à savoir le refinancement correct de la

caisse de pensions CFF et une solution similaire pour l'Ascoop. C'est pourquoi des militants SEV se sont retrouvés, malgré le mauvais temps, devant le Palais fédéral, autour du « trou » noir, représentant le manque d'argent dans ces caisses de pensions.

Page 12



Jürg Matter/SEV

EDITO

LA PRESSION MONTE DE TOUS LES CÔTÉS

Trains et bus bondés, développement du réseau et de la flotte de véhicules, besoins à couvrir dans l'infrastructure, assainissement des caisses de pensions: ce sont des dossiers qui attendent sur la table des politiciens sans qu'une solution se profile. Récemment, la direction du SEV a été invitée par des spécialistes des transports du PSS. On nous a signalé clairement qu'en matière de transports publics, les nombreuses revendications qui fusent de toutes parts dépassent toute mesure.

La pression augmente sur les politiques, les entreprises et le personnel. Le personnel figure en fin de liste mais c'est lui qui subit la plus grande pression. On ne peut pas ignorer totalement la satisfaction au travail et la protection de la santé. C'est le devoir des entreprises de contribuer à calmer l'inquiétude du personnel et de faire descendre la pression au lieu de la faire circuler. Nous nous engageons jour après jour pour cela, également dans les négociations salariales et de conventions collectives. Malheureusement, nous devons constater que les directions d'entreprises ne montrent souvent pas beaucoup de bonne volonté. Elles ne s'intéressent qu'à l'argent, au lieu de permettre à leur personnel de gagner cet argent par leur travail. Nous allons concentrer nos efforts pour que cela soit corrigé !

Manuel Avallone,
vice-président SEV

ENVOYEZ VOS CARTES !

Le parlement fédéral prendra sa décision concernant l'assainissement de la caisse de pensions l'année prochaine. Il est donc maintenant temps d'envoyer nos meilleurs vœux...

Vous trouverez à l'intérieur du journal deux cartes postales, à envoyer aux parlementaires fédéraux, afin de leur montrer l'importance que vous accordez à cette demande. *pma/Hes*

Voir pages 10 et 11 (adresses et marche à suivre)

Négociations avec les CFF: échec après trois rondes

Direction le tribunal arbitral

Aucun accord n'a pu être trouvé avec les CFF: après trois rondes, il n'y a aucun résultat. Les syndicats sont allés encore en-dessous de leur offre de la seconde ronde et ont demandé une solution qui corresponde à celle du personnel de la Confédération, qui reçoit 0,6 pour cent d'augmentation générale du salaire ainsi que les augmentations individuelles liées au système salarial. Les CFF n'ont en revan-

che effectué qu'un tout petit pas en avant en proposant le paiement d'un montant unique non plus de 200 francs mais de 300 francs, et en restant à 0,4 pour cent pour les augmentations liées au système salarial, ce qui laisserait une grande partie du personnel sans augmentation de salaire. C'est maintenant au tour du tribunal arbitral de trancher.

Page 2

Mesures salariales aux CFF: c'est le tribunal arbitral qui décidera

Echec des négociations

Même après trois rondes de négociations, les positions des CFF et des syndicats divergent encore radicalement et aucun accord n'a pu être trouvé.

Le SEV, Transfair, le VSLF et l'ACTP, qui composent la communauté de négociations, ont effectué trois rondes de négociations avec les CFF, avec trois offres à la clé. Cela a commencé par l'échec de la première revendication des syndicats, qui tenait compte du résultat record des CFF cette année: une augmentation générale de salaire de 80 francs par mois ainsi que les augmentations de salaire indi-

viduelles liées au système salarial. Cela afin de compenser partiellement les pertes dues aux cotisations d'assainissement pour la caisse de pensions.

Les CFF ont estimé que cette demande était exagérée et ont proposé en lieu et place un montant unique de 200 francs par personne. Les syndicats ont alors considéré cette ronde comme un échec. « C'était un affront pour nous, nous ne nous sommes pas sentis pris au sérieux », souligne Manuel Avallone, qui dirige la délégation de la communauté de négociations.

Rapprochement minimal

Dans la seconde ronde, les

syndicats ont fait l'offre suivante: une solution sur 2 ans avec 2 fois 2 pour cent d'augmentation de salaire et la moitié des augmentations liées au système salarial. Les CFF ont proposé en retour 0,4 pour cent pour les augmentations individuelles selon le système salarial.

« Pour la dernière ronde de négociations, nous avons fait une fois de plus un grand pas vers les CFF », souligne Manuel Avallone. Les syndicats ont clairement baissé leur revendication en proposant aux CFF de reprendre la solution de la Confédération pour ses employés, à savoir les augmentations automatiques selon le système salarial (qui ne font pas partie des négocia-

tions salariales au niveau de la Confédération) et une augmentation générale de 0,6 pour cent. Contrairement aux syndicats, les CFF n'étaient plus disposés à améliorer réellement leur offre. Ils ont ainsi purement et simplement proposé 300 francs au lieu des 200 francs du départ, cela pour toute l'année 2009. Ils n'ont pas augmenté le montant pour les augmentations liées au système de salaire et n'ont offert aucune augmentation générale de salaire.

« Il était impensable pour nous de conclure ainsi », explique Manuel Avallone. « Il est incompréhensible que les CFF demandent à leur personnel une telle perte de pouvoir d'achat en temps de crise.

Les CFF auraient besoin, face aux défis à venir, d'un personnel motivé. Avec cette façon de faire, c'est exactement le contraire qui se produit ! »

L'entreprise n'a montré aucune disposition à présenter une autre offre et a estimé que les syndicats ont interrompu les négociations.

Commission CCT compétente

Les syndicats vont maintenant faire appel au tribunal arbitral. Au sein du SEV, cette décision va encore être soumise à la commission CCT, qui se rencontre après le délai de rédaction de *contact.sev*.

Peter Moor/Hes

Proposition du SEV pour l'assainissement des petites institutions de prévoyance de l'Ascoop

Les petites institutions doivent se réunir

L'idée d'une institution de prévoyance commune éveille l'intérêt des remontées mécaniques bernoises.

14 représentants de huit compagnies de remontées mécaniques de l'Oberland bernois et le directeur de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis (CITT) ont participé le 30 novembre à Spiez à une discussion sur l'avenir de leur institution de prévoyance, sur invitation du secrétaire syndical SEV Hans Bieri. Était également présent Urs Niklaus, directeur de l'Ascoop, dans laquelle beaucoup de compagnies de remontées mécaniques sont affiliées. Le but de la discussion était d'informer les représentants des compagnies sur la possibilité d'une institution de prévoyance commune et de les sonder afin de voir qui serait d'accord d'y participer. Ceci dans l'optique de la création de la nouvelle fondation collective Symova au 1^{er} juillet 2010 pour les institutions de l'Ascoop qui ont la

possibilité et la volonté de respecter les conditions prévues par le plan d'assainissement.

Déconseillé de rester à l'Ascoop

Urs Niklaus et Hans Bieri ont souligné que chaque institution de prévoyance de l'Ascoop devait avoir pour objectif d'entrer à la Symova au 1^{er} juillet 2010, car les caisses qui resteront dans l'Ascoop seront considérées comme incapables de s'assainir et d'assumer des risques. Avec une politique d'investissement sans risque, ces caisses ne produiront que des bénéfices moindres sur leur capital, ce qui ne suffira pas à couvrir les prestations minimales prescrites par la loi, ceci malgré les cotisations élevées des employés et des employeurs. Ainsi la sous-couverture s'aggraverait. Mais les conditions sont strictes pour une adhésion à la Symova. Ainsi, les institutions de prévoyance avec moins de 21 assurés ne peuvent adhérer que si elles ne sont pas en sous-couverture. Urs Niklaus cite le problème lié au risque de mutation: le taux de couverture avant

tout dans les petites caisses peut chuter rapidement si des assurés sortent de la

des conditions d'assainissement fixées. Elles s'engagent en outre à faire porter des in-



De gauche à droite: représentants du funiculaire du Niesen, des remontées mécaniques d'Engstligenalp, du téléphérique de Pflingstegg et (deux) du téléphérique du Stockhorn lors de la discussion à Spiez.

caisse car ils ont le droit de prendre 100% de leur capital avec eux, même si celui-ci n'est pas couvert.

Beaucoup de petites entreprises n'ont pas les moyens d'élever leur taux de couverture à 100 pour cent. D'où la proposition de se rassembler en une institution de prévoyance commune et d'entrer sous cette forme à la Symova. Dans cette institution commune, les institutions de prévoyance assurent aux entreprises l'obtention du taux de couverture minimum de 81,23 pour cent et le respect

des conditions d'assainissement fixées. Elles s'engagent en outre à faire porter des intérêts sur le déficit de couverture à l'intérieur de l'institution commune. Toutes les entreprises affiliées à cette institution de prévoyance commune peuvent choisir librement le module de prestation et se réunissent à l'avenir en une seule commission de prévoyance composée paritairement.

Lors de la discussion, plusieurs représentants de compagnies de remontées mécaniques se sont montrés intéressés, et deux d'entre eux sont prêts à participer avec Hans Bieri à un groupe

de projet qui vise à former une institution commune pour le canton de Berne, avec le soutien d'Urs Niklaus. Ce dernier a ajouté qu'il espérait pouvoir compter sur une aide de la main publique afin que certaines entreprises dans le besoin puissent atteindre le taux de couverture de 81,2 pour cent sans se sur-endetter. Hans Bieri et deux autres membres du Grand Conseil bernois sont déjà intervenus dans ce sens, mais sans succès jusqu'à présent.

La caisse de pensions de l'Ascoop était durant des dizaines d'années une fondation commune, jusqu'à ce qu'elle se transforme au 1.1.2006 en fondation collective. A l'époque déjà, le Conseil de fondation voulait réunir les petites institutions de prévoyance dans une institution commune à l'intérieur de la fondation collective. Cependant l'Office fédéral des assurances sociales n'a pas donné son accord. Entre-temps, sa position a changé. Les entreprises concernées doivent maintenant saisir la chance qui leur est offerte par le groupe de projet.

Fi/Hes

Liaison ferroviaire directe Bulle – Fribourg

Dans 2 ans, le RER fribourgeois sera là !

Le SEV craignait que le RER fribourgeois allait engendrer la création d'une nouvelle filiale ferroviaire. Ce ne sera pas le cas. La future liaison directe Bulle – Fribourg sera effectuée sous la responsabilité des tpf en collaboration très étroite avec les CFF.

« Ouf, je suis très satisfait de cette solution » a lancé vendredi 4 décembre, tout de suite après la conférence de presse du Conseil d'Etat

fribourgeois, un Christian Fankhauser visiblement soulagé.

Deux étapes

Le gouvernement fribourgeois a annoncé que le projet « RER FR » sera introduit en deux étapes: la première étape sera réalisée en décembre 2011, avec le lancement de la nouvelle liaison ferroviaire directe Bulle – Romont – Fribourg – Berne. La deuxième étape est programmée pour décembre 2014. Etape qui verra la cadence semi-horaire introduite sur toutes les lignes ferroviaires régionales desservant la gare de Fribourg.

Pas de filiale

La crainte du SEV et de Christian Fankhauser était de voir les TPF et les tpf créer une filiale, avec le risque de conditions de travail péjorées par rapport à celles en vigueur au sein des deux entreprises. Dans un communiqué commun, les deux entreprises précisent que « la variante prévoyant la création d'une société nouvelle chargée de réaliser le RER n'a pas été retenue, puisque c'est la voie du partenariat qui a été privilégiée ». Un partenariat très étroit, puisque les deux entreprises ont convenu que les CFF prendront le 22% du capital-actions des

tpf. Les CFF et les tpf ont tenu à préciser qu'elles conserveront leur indépendance par le biais de la « convention de collaboration opérationnelle ».

Développement des transports publics

Nul doute que l'arrivée du RER fribourgeois dopera la demande en transports publics dans le canton. Un développement qui réjouit Christian Fankhauser. « C'est certain qu'il y aura non seulement plus de trains mais également plus de bus dans le canton de Fribourg, et donc plus de personnel ».

AC

Fusion syndicale

2^e géant « Le Grand » s'en va

Les délégués du Syndicat de la Communication et du Syndicat Comedia ont approuvé, au sein de leurs congrès respectifs qui ont eu lieu fin novembre, début décembre, la proposition de fusion. Le nouveau syndicat pourra être porté sur les fonts baptismaux le 1^{er} janvier 2011.

Forte de 48 000 adhérents, la nouvelle entité constituera le 2^e géant syndical au sein de l'Union syndicale suisse, derrière Unia et devant le SEV. Le Syndicat de la Communication compte près de 35 000 membres évoluant dans les domaines de la Poste et des télécommunications. Du côté de Comedia (industrie graphique, médias, branche du livre, édition, emballage), on dénombre quelque 13 000 syndiqués.

En mars dernier, Comedia, le Syndicat de la communication et le Syndicat des services publics (SSP) avaient décidé de laisser tomber leur projet de ménage à trois. Un manque de synergies avait été invoqué. Comedia et le Syndicat de la Communication avaient alors annoncé qu'ils allaient réfléchir à une fusion à deux.

Ligne ferroviaire Yverdon - Sainte-Croix

Mardi prochain 15 décembre, Heinz Benninger, surnommé « Le Grand » par ses collègues de l'Yverdon – Sainte-Croix, conduira son dernier train.

Heinz Benninger a commencé à travailler sur l'Yverdon – Sainte-Croix en mai 1971. Lorsqu'il finira, mardi à midi, cela lui fera 38 ans et 8 mois qu'il aura travaillé pour son entreprise baptisée

aujourd'hui Travys. En évoquant son parcours professionnel, Heinz Benninger relate d'emblée le terrible collision entre deux compositions de l'Yverdon – Sainte-Croix qui a eu lieu le 14 février 1976. Collision qui a coûté la vie à 7 personnes, dont les deux conducteurs. « J'aurais dû conduire l'un des deux trains ce jour-là. Mais un jeune collègue m'a demandé s'il pouvait travailler à ma place parce qu'il aurait aimé prendre congé un autre jour. Et voilà, c'est à

lui que le drame est arrivé. » Hormis ce drame, « Le Grand », père de trois enfants et grand-père de deux petits-enfants, a adoré son métier, malgré les horaires irréguliers. « Les trajets jusqu'à Sainte-Croix ne m'ont jamais ennuyé. Au fil des années, le matériel roulant est devenu plus confortable et il y a de plus en plus de monde qui prend ce train. Que du bonheur! Ce qui ne m'empêche pas de me réjouir très sincèrement de ma retraite. » Bonne retraite « Le Grand ». AC



AC Heinz Benninger: « Que du bonheur » à la conduite des trains Yverdon - Sainte-Croix.

EN VITESSE

LAUSANNE

■ Le « commandante » Johan Pain a 60 ans



Le 17 décembre prochain, Johan Pain, président du Groupe autonome des transports urbains (Gatu) et de la section VPT tl, fête ses 60 ans. Partisan d'un syndicalisme de combat, admirateur du « Che », Johan Pain a marqué le monde des transports publics romands de ces 20 dernières années. C'est à lui que l'on doit notamment la Charte pour la sécurité dans les transports publics qui a été signée par les principales entreprises suisses. Bon anniversaire commandante. Hasta la victoria !

AGRESSIONS

■ Du mieux grâce aux Securitas

Dans un récent courriel, le bouillant président de la section ZPV Léman, Claude Gaille, a dénoncé une agression survenue le 21 novembre dernier en gare de Vevey contre un agent Securitas. « Inacceptable », clame à juste titre Claude Gaille. Hormis cette agression, et cela mérite d'être souligné, le président de la ZPV Léman écrit dans son courriel que « pour la première fois, le niveau des agressions régresse par rapport à 2008, l'accompagnement des Securitas commençant à porter ses fruits ».

GEVA

■ Belle victoire

Dimanche 29 novembre, le 61,2% des Genevoises et Genevois ont dit oui au GEVA. Une belle victoire acquise grâce aussi à l'indéfectible engagement de nombreux militants SEV. Un grand merci à toutes et tous ces collègues. Cette liaison ferroviaire devrait entrer en service en 2016.

Caisse de pension CFF : le machiavélisme du Conseil fédéral

Comme on le sait, le message du Conseil fédéral sur l'assainissement de la caisse de pension CFF devrait être publié d'ici la fin de l'année. Ensuite, le dossier sera traité par le parlement durant le premier semestre 2010 pour une décision finale en juin dans le meilleur des cas. Mais déjà aujourd'hui, au vu de la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Claude Hêche (lire page 14) qui a été traitée durant cette session d'hiver au Conseil des Etats, nous connaissons les angles d'attaque du gouvernement.

Tout d'abord le Conseil fédéral, en fait le département des finances, affirme dans la première ligne qu'il a « entièrement comblé le découvert de la caisse » en 1999, puis huit lignes plus bas, il confirme qu'il ne veut pas aller au-delà d'une contribution de 1148 millions. En précisant bien que celle-ci « permettra certes de réduire de manière décisive le découvert, sans pour autant l'éliminer ». La contradiction est totale ! Il fait tout pour que la caisse ne puisse jamais être assainie, afin d'aboutir à la conclusion qu'il veut : « Le Conseil fédéral estime que l'on est en droit d'attendre du personnel des CFF qu'il participe aussi à l'assainissement de sa caisse de pensions ».

Le comble du cynisme est atteint lorsque le Conseil fédéral ose dire que ce sont le conseil de fondation de la caisse et le conseil d'administration des CFF qui ont décidé les mesures d'assainissement supplémentaires à la charge du personnel. En fait ces mesures leur ont

été imposées par le gouvernement. Et maintenant, dans le message qu'il va publier, le Conseil fédéral répétera, la bouche en cœur, « les deux organes compétents ont décidé ces mesures ». Il mettra ainsi le Parlement devant une sorte de fait accompli.

Sans savoir ce qui a pu se passer au sein du conseil de fondation et du conseil d'administration, les cheminots, actifs et retraités, sont en droit à ce stade de poser quelques questions : comment se fait-il que les deux organes acceptent apparemment sans réagir de se voir imposer la gestion impossible d'une caisse de plus en plus déséquilibrée entre actifs et retraités (voir l'aggravation supplémentaire qui s'annonce avec la nouvelle vague de suppression de 350 postes), déséquilibre totalement incompatible avec les principes du deuxième pilier ? Pourquoi acceptent-ils ces mesures qui pénalisent la seule

branche ferroviaire et qui cassent le partenariat social ? Les CFF, par la voix de leur patron Andreas Meyer, qui disait dans les médias « en tant que CFF, nous voulons éviter une baisse des salaires » a-t-il

été désavoué par le conseil d'administration ? Peut-être les CFF attendent-ils la publica-

tion du message du Conseil fédéral pour sortir la grosse artillerie auprès des parlementaires et dénoncer les dérives du gouvernement... Espérons !

Cerise sur le gâteau pour les retraités, le Conseil fédéral ose parler « des bonnes prestations de la caisse ». Exactement le contraire de ce que disent les CFF dans leur brochure sur la caisse de pensions d'août 2008 « les assurés de la caisse CFF sont moins bien lotis ». Est-ce pour améliorer encore les prestations que le Conseil fédéral veut supprimer toute compensation du renchérissement pour la période de 2004 à 2019 au moins ? Pour lui, bien sûr, il n'y aura pas d'augmentations des primes d'assurance maladie durant cette période, ni de risques d'inflation... Ainsi, le Conseil fédéral admet délibérément une baisse rapide du pouvoir d'achat de ses anciens retraités, à commencer par les veuves et les « petits rentiers ». Evidemment, les conséquences seront supportées par les cantons et les communes avec l'augmentation programmée de l'aide sociale. Une « victoire » de plus à l'actif de Monsieur Merz dans son combat pour ne pas honorer les responsabilités financières de la Confédération ? Et quel exemple-phare donné à toutes les caisses de pensions du pays !

C'est là tout l'enjeu de la bataille, enjeu évidemment unitaire sur le plan syndical parce qu'il concerne aussi bien les actifs que les retraités, les agents des CFF et ceux des compagnies privées, ceux du rail et du pneu. Tous seront touchés en 2010 par l'assainissement des caisses de pensions. C'est le moment ou jamais de resserrer les rangs.

Michel Béguelin



Le comité directeur SEV accepte des améliorations dans d'importantes conventions collectives de travail

Des conventions collectives pour la protection du personnel

Deux conventions collectives étaient en discussion au comité directeur SEV. Le renouvellement de la CCT cadre pour le Canton de Vaud tout comme la toute nouvelle CCT pour les bus du Rheintal ouvrent des perspectives.

Les conventions cadre cantonales pour l'ensemble des

transports publics sont l'un des objectifs définis par le SEV. C'est pourquoi le comité directeur a pris connaissance avec d'autant plus de plaisir du renouvellement de la CCT cadre du Canton de Vaud. Ce qui est nouveau en particulier, c'est une protection étendue contre le licenciement pour les activistes syndicaux. La nouvelle CCT contient aussi un congé d'adoption. Les entreprises concernées doivent maintenant intégrer ces nouvelles

règles dans leurs conventions d'entreprises.

Une telle convention collective d'entreprise voit le jour pour la première fois dans les trois entreprises de bus du Rheintal. Il s'agit d'un groupe d'entreprises actif avant tout dans le canton de St-Gall. Depuis des années, le personnel organisé au SEV avait demandé des négociations CCT qui ont pu être menées avec succès cette année.

Peter Moor

Par ailleurs, dans sa séance du 27 novembre, le comité directeur a :

- été informé que la commission des transports du Conseil national a accepté une initiative sur la police des transports qui va dans le sens du SEV. Pratiquement en même temps, les CFF ont transféré la police ferroviaire de Securitrans dans une nouvelle société;
- accepté la fusion des sections RVP Rheintal et Chur-Landquart pour former la nouvelle section Südostschweiz;
- accepté la dissolution de la section VPT Rigi;
- pris connaissance avec plaisir qu'à l'Elsässertor à Bâle, une communauté de travail entre SBV et VPV a vu le jour pour les anciens collaborateurs du KSC Fribourg;
- appris également avec plaisir que dans la sous-fédération BAU, il y a pour la première fois une présidente de section en la personne de Barbara Marcionetti.

pmo

Section SEV VPT Nord vaudois

Les conducteurs de bus veulent faire sauter les bouchons d'Yverdon

Les conducteurs de bus de Travys, affiliés à la section SEV VPT Nord vaudois, demandent un meilleur aménagement du trafic à Yverdon-les-Bains. Prochainement, ils feront part aux autorités de la capitale du Nord vaudois des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions.

« C'est nous qui nous nous faisons engueuler par nos clients lorsque nous ne tenons pas l'horaire ! » Etienne Favez travaille depuis une dizaine d'années chez Travys. Il représente les conducteurs de bus au sein du comité de la section SEV VPT Nord vaudois. Bien que de tempé-

» Lorsque les autorités communales entendent les doléances des conducteurs – des hommes du terrain – peut-être qu'elles saisiront mieux l'ampleur du malaise ! »

rament jovial, Etienne Favez en a ras la casquette des bouchons en ville d'Yverdon et des « engueulées » des clients.

Une section genre « force tranquille »

La section SEV VPT Nord vaudois compte quelque 90 membres, quasiment tous employés chez Travys. Compagnie qui gère, outre son réseau de bus, trois lignes ferroviaires: Yverdon – Sainte-Croix; Orbe – Chavornay et Le Pont – Le Brassus.

Le comité de section, avec le soutien du secrétaire syndical Daniel Trolliet, vient de terminer les négociations salariales 2010. Une augmentation de la masse salariale de 2,6% ventilée ainsi: augmen-



Etienne Favez: « ce qui fait problème, ce sont les heures de pointe ».

Sondage interne
Même son de cloche du côté des autres conducteurs – une trentaine – de la compagnie

Travys. « Ce qui fait problème, explique Etienne Favez, ce sont les heures de pointe. Dans le centre-ville et dans les carrefours à l'entrée

tations statutaires (+ 1,2%); un jour supplémentaire de vacances pour tous (+ 0,5%) et contribution de l'entreprise à la cotisation d'assainissement de la caisse de pension (+1%). En plus de ces augmentations, une prime substantielle sera accordée à chaque collaborateur Travys. « Nos discussions avec la direction se déroulent dans une ambiance constructive, commente le président Philippe Raufaste, chaque année nous obtenons des améliorations

de la ville on n'avance pas, le trafic y est trop dense. » Un malaise qui dure depuis trop longtemps. Le comité de la section SEV VPT Nord vaudois a décidé d'effectuer un sondage auprès des conducteurs de bus de la compagnie afin de cerner les problèmes et de les soumettre à l'exécutif de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Rencontre avec la Municipalité
La Municipalité de la capitale du Nord vaudois a déjà don-

né son accord de principe pour rencontrer une délégation de conducteurs. Reste à fixer la date. Mais est-ce que ce ne serait pas à l'entreprise Travys d'exiger auprès des autorités des améliorations dans la gestion du trafic routier ? Philippe Raufaste, président de la section SEV VPT Nord vaudois, a l'impression que sur ce dossier les discussions piétinent. « Ce qui est certain, commente Philippe Raufaste, c'est que les revendications de nos conducteurs

de bus concordent avec celles de l'entreprise. Lorsque les autorités communales entendront les doléances des conducteurs – des hommes du terrain – peut-être qu'elles saisiront mieux l'ampleur du malaise ! »

Vaste programme

Quelles solutions préconisent les conducteurs de bus pour améliorer la situation ? Etienne Favez cite pêle-mêle « les passages aux feux devraient nous être facilités, certains carrefours mériteraient d'être transformés en giratoires, des pistes réservées au bus pourraient être créées et faudrait faire en sorte de diminuer le trafic privé en centre ville ». Vaste programme qui, comme le souligne Philippe Raufaste, « doit sérieusement être pris en compte car l'offre des transports publics va encore augmenter en ville d'Yverdon-les-Bains, notamment grâce à l'introduction, dans une année, de la zone tarifaire Mobilis et au développement du projet Agglo-Y ».

Et l'on peut être d'ores et déjà certain que lorsque les autorités yverdonnoises auront décidé de faire sauter les bouchons routiers, les conducteurs de chez Travys, eux, feront sauter le champagne.



Philippe Raufaste, président de la section SEV VPT Nord vaudois.

qui sera valable quatre ans dès le 1^{er} janvier prochain. Il

y a quelques améliorations par rapport à la précédente, notamment au niveau des indemnités de repas. »

Le comité de la section SEV VPT Nord vaudois est composé de: Philippe Raufaste, président; Jacques Marrel, vice-président; Jean-Paul Baudat, secrétaire; Bernard Kurzen, caissier; Steve Korf, Etienne Favez, Pierre Vaucheret et Cyrille Bornarel, membres adjoints.



« Mon scénario idéal serait de voir un jour le Syndicat de la communication, comedia, le SSP et le SEV réunis au niveau organisationnel. »

Christine Goll, présidente sortante du SSP et conseillère nationale PS/ZH

Christine Goll continuera à s'engager, en tant que conseillère nationale, pour les questions syndicales

« Les syndicats doivent concentrer

Après 6 ans à la tête du Syndicat du personnel des services publics, Christine Goll quitte la présidence à la fin de cette année. Elle prend ici position sur son retrait du SSP, son travail au sein de ce syndicat et sur les défis à venir pour les syndicats en Suisse.

contact.sev: Pourquoi quittes-tu la présidence SSP ?

Christine Goll: Première-ment en raison de l'importante charge de travail. Je me suis engagée dans cette fonction durant les 6 dernières années avec toute mon énergie, et également au niveau politique en tant que conseillère nationale. Et cela représente bien plus que deux 50 %. J'ai maintenant vraiment besoin de réduire mes activités. Deuxièmement, j'avais abandonné mes activités professionnelles pour diriger le SSP. J'étais engagée dans la formation, surtout auprès des syndicats et associations à but non lucratif. J'ai envie d'être à nouveau active dans ce domaine. La troisième raison, c'est que je suis très déçue de l'échec de la fusion entre le SSP, le Syndicat de la communica-

tion et comedia. J'ai pris plus d'une fois des initiatives pour remplir le mandat du Congrès, à savoir chercher le contact avec d'autres syndicats dans le service public afin de voir l'avenir ensemble. Maintenant, je ne peux et ne veux plus recommencer, reprendre depuis le début. Les initiatives doivent être prises par ceux qui se sont désespérément accrochés au statu quo jusqu'à présent.

Est-ce que ta succession est déjà réglée ?

L'assemblée des délégués va vraisemblablement décider en mars. Une solution par intérim est prévue dès début janvier.

Peux-tu déjà nous en dire plus sur tes activités professionnelles à venir ?

Je dois tout d'abord respirer

un peu, avant de me lancer dans de nouvelles fonctions. Mais je vais continuer à m'engager pour les revendications syndicales au niveau de la politique fédérale.

La devise dit « syndicaliste un jour, syndicaliste toujours » : cela s'appliquera-t-il à toi ?

Dans tous les cas. Je suis entrée au SSP le 1^{er} mai 1978. Je suis donc dans le mouvement syndical depuis plus de 30 ans et ça restera ainsi à l'avenir. Cela me vient également de ma famille: mon père était imprimeur et engagé au niveau syndical. Je connaissais donc déjà ce monde, qui est essentiel: sans le syndicalisme, le monde du travail paraît bien plus lugubre.

Tu es également implantée dans le mouvement féministe...

Oui, c'est un des nouveaux mouvements sociaux qui m'a marquée. Un de mes premiers et plus importants engagements syndicaux, au milieu des années 70, a été la création d'un groupe de syndicalistes femmes, avec des collègues du SSP, de la FCTA, de la FTMH et d'autres syndicats à Zurich. Le groupe était issu du mouvement de libération des femmes et avait pour but d'établir de nouvelles structures pour les femmes, dans les syndicats.

Les syndicats devraient-ils encore aujourd'hui en faire davantage pour les femmes ?

Oui. La crise économique touche également beaucoup de femmes dans le service public, en raison des

paquets d'économie, qui sont en réalité des diminutions de prestations brutales et le travail sera transféré et qui compensent les baisses de recettes fiscales. La suite, c'est le démantèlement dans les domaines de la formation, de la santé et du social, où de nombreux

Il faut de nouvelles formes de militantisme.

Des femmes travaillent. Des places vont être supprimées et le travail sera transféré dans le privé. Dans la lutte contre la crise, il est important que les syndicats exigent des investissements dans les domaines de l'accueil et de la garde des enfants et la création de postes pour les femmes, afin également de décharger celles-ci, qui fournissent beaucoup de travail bénévole dans ces domaines. Une pétition du SSP et de l'Association suisse des cré-

dans la plupart des syndicats de l'USS ?

Cela vient en partie des changements dans l'environnement de travail et de l'augmentation de la précarisation. Celui qui a un job précaire et craint continuellement pour son poste de

travail est difficile à recruter. Et à cela s'ajoute maintenant une situation de crise, ce qui n'est jamais bon pour le recrutement des membres.

Ce qui est paradoxal, puisque c'est bien à ce moment-là que les syndicats ont besoin de beaucoup de membres...

Exactement. Mais la perte de membres est aussi en lien avec des blocages internes dans les appareils syndicaux. Il faut de nouvelles méthodes, de nouvelles for-

Pour motiver davantage de femmes à entrer dans un syndicat, il faut plus de femmes aux postes directeurs.

ches circule actuellement. Celle-ci demande des investissements dans la garde d'enfants de minimum un pour-cent du produit intérieur brut.

Et à l'interne des syndicats ?

Pour motiver davantage de femmes à entrer dans un syndicat, des programmes qui tiennent compte de leurs réalités ne suffisent pas, il faut également plus de femmes aux postes directeurs.

Comment t'expliques-tu la baisse du nombre de membres

mes de militantisme, afin de toucher les gens et de les sensibiliser.

Autre paradoxe: beaucoup de salariés ne votent pas pour les partis de gauche, bien que ceux-ci s'engagent spécialement pour eux...

Les droits ont diminué, car les partis de gauche n'ont pas assez axé sur les questions sociales. Et il est simple de mener la politique du bouc émissaire lorsque les gens ont des craintes justifiées quant à leur avenir. L'hostilité envers les étrangers est toujours no-

BIO

La zurichoise **Christine Goll** (53) a travaillé comme enseignante jusqu'au milieu des années 80, puis est devenue indépendante. A Zurich, elle a contribué entre autres à la mise sur pied d'un lieu de rencontre pour chômeurs, a œuvré dans la formation pour des syndicats et des associations à but non lucratif, en particulier pour l'OSEO, en formant des chômeurs en Suisse et des syndicalistes en Roumanie. Elle a également été active comme journaliste. En 1987, elle est élue au Grand Conseil zurichois sur la liste FraP (Frauen machen Politik!). En 1991, elle entre au Conseil

national. En 1997, elle entre au PS et est réélue en 1999 sous la bannière socialiste. Elle fait partie de la commission de la sécurité sociale et de la santé et de la commission de gestion. Dès octobre 2000, elle est vice-présidente du PS Suisse, fonction qu'elle assume jusqu'en mars 2004. Elle devient présidente du SSP en novembre 2003. Elle quittera cette fonction à la fin 2009 et par conséquent également son poste de vice-présidente de l'USS. Elle est mariée, a deux enfants adultes et un petit-fils de 2 ans.

INTERVIEW

leurs forces »

» Le recrutement traditionnel ne suffit plus, il faut des projets ciblés. «

cive pour tous les travailleurs, avec un passeport à croix blanche ou non.

Le SSP a également perdu des membres dans les dernières années. Qu'as-tu entrepris pour contrer cela ?

Aujourd'hui, le recrutement traditionnel ne suffit plus, il faut des projets ciblés. Nous avons développé avec succès, au sein du SSP, de tels projets pour les nouvelles professions dans la santé et le social. Il y a eu des résistances internes, mais en raison du succès rencontré, nous avons généralisé les projets pilotes cette année. Et ce succès montre aussi que nous devons continuer ! J'espère vraiment que le secrétariat central et les régions du SSP maintiennent ces projets, surtout ceux qui concernent les branches ayant le vent en poupe. La statistique montre qu'en 2008, c'est surtout dans les domaines de la santé et de la formation que de nouvelles places ont été créées.

Une autre méthode serait de se piquer les membres entre syndicats.

Nous ne ferons pas avancer le mouvement syndical en piétinant le jardin de l'autre et en nous concurrençant. Ce dont nous avons besoin, c'est de la concentration des forces syndicales, donc de fusions, comme nous l'avons tenté avec le Syndicat de la communication et comedia. Le projet de fusion a été stoppé à un stade encore peu avancé, car les

chefs de file n'arrivaient pas à se mettre d'accord. La base a été vraiment très déçue. Cela signifie qu'en fin de compte l'immobilité au sein des dirigeants chez les fonctionnaires mène à l'impossibilité de concentrer les forces, bien que cela soit absolument nécessaire. Je parle là également de la situation du SEV et j'espère qu'il cherchera à nouveau, après son renforcement interne, la discussion avec les autres syndicats. Mon scénario idéal serait de voir un jour le Syndicat de la communication, comedia, le SSP et le SEV réunis au niveau organisationnel, et j'aimerais affirmer que ce sera le cas dans au plus tard 10 ans.

Est-ce que le SSP et le SEV auraient dû se laisser plus de temps dans leurs projets de fusion avec le Syndicat de la communication ?

J'ai des doutes, car les syndicats doivent faire vite vu la diminution annuelle des membres et la réalité politique. Pour empêcher le démantèlement social, nous devons concentrer nos forces rapidement. La structure actuelle avec l'USS ne suffit pas, car le morcellement fait perdre beaucoup de ressources.

Quels ont été les autres défis durant ta présidence, mis à part le projet de fusion ?

Les projets de démantèlement mentionnés. Et au niveau politique, la lutte contre les programmes d'économie. J'ai une grande admiration pour nos secré-



Christine Goll a manifesté en juin 2007 à Berne, aux côtés de 2000 employés de la Confédération, contre les menaces de suppression d'emplois dans l'administration, pour 3% de salaire réel en plus après 6 ans de stagnation et contre la suppression de la protection contre le licenciement.

taires régionaux qui ont vraiment essayé d'empêcher les mesures de démantèlement dans le service public.

Et quels seraient les plus gros défis actuels des syndicats ?

La menace sur les assurances sociales est bel et bien déjà là. Nous votons le 7 mars prochain sur la diminution des rentes de prévoyance professionnelle, grâce au référendum lancé par les syndicats. Ceux-ci devront également continuer à lutter contre la crise économique, qui n'est pas prête de se terminer. Il est également important d'augmenter le subventionnement des primes de caisse-maladie pour les personnes avec de petits et moyens revenus.

Quelles sont tes priorités en tant que conseillère nationale ?

Actuellement, la politique de la santé. Les syndicats et les organisations de santé ont développé le modèle de l'interlocuteur personnel de la santé, afin de garantir une politique de la santé sociale. Défendre l'AVS comme la base de notre politique sociale est également une priorité. Si la majorité bourgeoise devait décider du même démantèlement, refusé grâce à notre référendum de 2004, avec une augmentation de l'âge de retraite des femmes sans une flexibilisation sociale de l'âge de la retraite et une péjoration de l'index mixte pour la compensation du renchérissement, ce qui revient à une diminution des rentes pour tous, nous saisi-

rons alors le référendum. Nous sommes redevables envers nos gens. La défense des rentes est une revendication syndicale de base. La problématique des caisses de pension CFF et Ascoop est également d'actualité. Le fait que la majorité bourgeoise veuille punir les jeunes et les chômeurs de longue durée dans l'assurance-chômage est d'un sarcasme absolu. Des privatisations menacent l'assurance-accident (Suva), qui fonctionne pourtant très bien aujourd'hui. Au niveau de l'AI également, des suppressions de prestations sont prévues par la 6^e révision. Les exemples montrent bien que le mouvement syndical est totalement nécessaire en politique.

Interview: Markus Fischer/Hes

11^e Congrès des femmes de l'USS

Famille-profession : pour en finir avec un casse-tête quotidien !

Le principal thème du 11^e Congrès des femmes de l'Union syndicale suisse, auquel 200 congressistes et hôtes ont participé, était celui de la conciliation entre travail familial et travail professionnel. De quoi, notamment, en faire un manifeste (voir encadré).

L'obstacle du travail à temps partiel

Pour Christina Klenner, de l'Institut des sciences économiques et sociales de la Fondation Hans Böckler, « le défi à relever aujourd'hui est celui d'imposer des « modèles de temps de travail adaptés aux genres » et accordant, tant aux femmes qu'aux hommes, suffisamment de temps pour la famille et la dispensation de soins à des proches ». Christina Klenner souligne que l'extension massive du travail à temps partiel entraîne une diminution de l'intérêt politique pour des réductions générales du temps de travail. Le « marché du travail parallèle », avec ses contrats fixant, pour du travail à temps partiel, des conditions individualisées et flexibilisées est un piège pour les femmes, car il les prive de toute maîtrise du temps et ne leur garantit pas une vie décente. Le partage des activités professionnelles et familiales dépend fortement de la durée hebdomadaire totale du travail et de la prévisibilité des horaires, ajoute Christina Klenner, qui propose, pour modèle d'avenir possible, celui que le syndicat Verdi a pu négocier : chaque parent reçoit un crédit-temps, qu'il peut utiliser pendant la phase familiale de sa vie. En résumé : un nouveau partage de tout le travail – rémunéré et non rémunéré – suppose un droit à recevoir de l'assistance et à en fournir, a conclu Christina Klenner.



En marge du Congrès des femmes de l'USS, la Commission féminine de l'USS a fêté ses 50 ans d'existence.

Réduire le temps de travail pour augmenter le temps social

Christiane Marty, conseillère auprès d'ATTAC France, a expliqué, à partir de l'exemple français de la semaine de 35 heures, les incidences des réductions du temps de travail (RTT) sur la conciliation entre travail professionnel et travail familial. Selon elle, la semaine de 35 heures a certes eu des effets favorables à une telle conciliation, ainsi qu'une incidence égalitaire (plus de temps social, améliorations au plan salarial), mais la situation n'en est pas pour autant devenue optimale en France à cet égard. En effet, cette RTT a accru la pression au travail et fait exploser le nombre d'heures supplémentaires. Christiane Marty demande aux syndicats qu'ils s'engagent plus pour la redistribution des gains de productivité que pour des RTT. Il n'y a pas d'autres choix, estime-t-elle, car l'égalité des sexes est le seul moyen de garantir des conditions de vie qui soient dignes.

Des incitations pour un nouveau partage

Autre thème central de ce congrès : les améliorations à

apporter à la législation pour favoriser un meilleur partage du travail non rémunéré (congé de paternité,...). La conseillère nationale Jacqueline Fehr a présenté un modèle de congé parental de 12 mois payés à 80 pour cent (avec plafonnement), réparti en trois tiers : un pour la mère, un pour le père, le dernier restant libre. Le coût ? 3 milliards de francs. À partir de l'exemple du modèle allemand (« Elternzeit »), Claudia Menne, de la Confédération syndicale allemande DGB, a montré l'importance que revêt l'aménagement de ce temps parental. Comme, en Allemagne, l'argent versé aux parents ne représente que 67 pour cent du revenu, 60 pour cent des femmes touchent moins de 500 euros par mois et la moitié des femmes ne retrouvent plus leur emploi malgré la garantie existante. Pour les États de l'Union européenne, un accord-cadre des partenaires sociaux a été négocié. Il prévoit au moins quatre semaines de temps parental pour les pères et les mères.

50 ans de participation des femmes

Les discussions menées dans

les quatre ateliers ont constamment fait apparaître que la flexibilisation du temps de travail a fortement aggravé le casse-tête quotidien imposé

aux mères. Les horaires atypiques et le travail sur appel ont beaucoup augmenté. Et on voit déjà que la crise économique accentue la pression subie par les femmes. Une résolution adoptée par les congressistes dénonce un scandale : pour la première fois depuis l'introduction de la loi sur l'égalité, la différence entre salaires féminins et salaires masculins s'est remise à se creuser. Les entreprises doivent immédiatement contrôler et, si nécessaire, adapter leurs salaires aux normes de l'égalité, a-t-il aussi été demandé.

En marge de ce congrès, la Commission féminine de l'USS a fêté ses 50 ans d'existence. Une rétrospective retraçant les moments forts de cette histoire montre que les femmes des syndicats ont toujours réussi à faire passer d'importantes revendications sociales.

Rita Torcasso/tq/uss

UN MANIFESTE EN SIX POINTS : L'ESSENTIEL

Horaires et travail précaire

- L'USS s'engage pour une réduction générale du temps de travail et développe des horaires permettant de concilier famille et emploi
- Examen d'une loi sur le travail à temps partiel et interdiction du travail sur appel

Travail non rémunéré

- Reconnaissance dans les CCT et prise en compte lors de la fixation des conditions de travail des activités non rémunérées nécessaires (travail familial, soins aux proches...)
- Prise en compte du travail non rémunéré dans les assurances sociales

Réglementations légales

- Prolongation à 18 semaines du congé de maternité + congé de paternité de 8 semaines
- Garantie légale du même emploi après le congé de maternité
- Droit à une réduction (temporaire) du temps de travail pour les enfants et les proches ayant besoin de soins + droit à des brèves absences et à un congé payé pour des soins
- L'USS développe un modèle de congé parental (participation obligatoire des pères)

Accueil des enfants et soins

- Inscrire dans les lois cantonales un droit à un accueil extrafamilial des enfants
- Gratuité de l'accueil extrafamilial des enfants + 1 % du PIB pour son développement
- Meilleures conditions de travail pour les professionnel(e)s s'occupant de l'accueil des enfants et la dispensation de soins et revalorisation des investissements d'infrastructure.

FONDS DU PERSONNEL CFF

Actions 2010

La Fondation Fonds du personnel CFF possède des appartements de vacances à Scuol, Loèche-les-Bains et Unterbäch.

Les collaborateurs ainsi que les retraités des CFF bénéficient d'une réduction de 20 %.

Vous trouverez d'autres informations sur le site:
www.cff.ch/benefit > Mobilité/Voyages > Fonds du personnel CFF
Nom d'utilisateur: cff – Mot de passe: benefit

Réservation directement auprès de la Caisse suisse de voyage à Berne, tél. 031 329 66 33. Le rabais CFF ne peut être accordé que pour les réservations par téléphone. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site www.reka.ch.

Lors de la réservation, veuillez indiquer votre numéro personnel ou, pour les retraités, votre ancienne fonction.

ACTIONS 2010 DANS LA RÉSIDENCE SCHWARZHORN À UNTERBÄCH



Action 2 pour 1

Offrez-vous deux semaines de vacances pour le prix d'une seule dans l'un de nos appartements !
Cette offre est valable: au printemps du 27 mars au 3 juillet 2010 et en automne du 18 septembre au 18 décembre 2010.

Des vacances en famille pour 100 francs par semaine

Nous prenons en charge les frais de location d'un appartement de vacances. Votre part aux frais se limite à une contribution de solidarité de 100 francs au titre de participation aux coûts.
Cette offre est valable toute l'année.

Conditions: le revenu annuel du ménage (salaire net selon certificat de salaire) ne doit pas dépasser Fr. 57 000.– pour une famille biparentale ou Fr. 47 000.– pour une famille monoparentale. À partir du deuxième enfant, le montant augmente de Fr. 5000.– par enfant. Votre fortune est également prise en considération. Des pièces justificatives pour l'ensemble des revenus et de la fortune doivent être fournies.

Modalités: vous réservez et payez vous-même auprès de Reka. Envoyez ensuite la facture avec votre dernier certificat de salaire et une copie de votre dernier avis de taxation à la Fondation Fonds du personnel CFF, Bollwerk 4, 3000 Berne 65.

Prix (litterie, chauffage et électricité inclus)

Studios dès Fr. 315.– / Appartement 2 pièces dès Fr. 399.– / 3 pièces dès Fr. 448.–
(Les frais de dossier Reka, la taxe de séjour et le nettoyage final sont à payer sur place.)

ACTIONS 2010 DANS LA RÉSIDENCE À SCUOL



Action bains thermaux

Vos atouts: une réduction de 20 % sur les prix officiels et par appartement/semaine, 3 entrées gratuites aux bains Scuol !
Cette offre est valable: du 17 avril au 15 mai 2010.

Prix (litterie, chauffage et électricité inclus)

Appartement de 1 pièce dès Fr. 399.– / Appartement de 2 pièces dès Fr. 504.–
Appartement de 3 pièces dès Fr. 644.– / Appartement de 4 pièces dès Fr. 714.–
(Les frais de dossier Reka, la taxe de séjour et le nettoyage final sont à payer sur place.)

ACTIONS 2010 À LA RÉSIDENCE GOLIATH À LOÈCHE-LES-BAINS



Action 2 pour 1

Offrez-vous deux semaines de vacances pour le prix d'une seule dans l'un de nos appartements!
Cette offre est valable: au printemps du 27 mars au 3 juillet 2010 et en automne du 18 septembre au 18 décembre 2010.

Action bains thermaux

Vos atouts: une réduction de 20 % sur les prix officiels et par appartement/semaine, 3 entrées gratuites aux bains Burgerbad ! Cette offre est valable en été du 3 juillet au 18 septembre 2010.

Prix (litterie, chauffage et électricité inclus)

Studios dès Fr. 448.– / Appartement de 2 pièces dès Fr. 595.–
(Les frais de dossier Reka, la taxe de séjour et le nettoyage final sont à payer sur place.)



» Couvrons les parlementaires de nos cartes postales colorées et sympas! «

Giorgio Tuti, président SEV

Envoi de cartes postales destinées aux parlementaires fédéraux, pour l'assainissement de la caisse de pensions

Action cartes de vœux: départ!

C'est le parlement fédéral qui pourra décider d'un refinancement correct de la caisse de pensions, et personne d'autre. Même si le Conseil fédéral n'a pas encore adopté son message, l'année prochaine ce sera au tour des conseillers nationaux et des conseillers aux Etats de prendre une décision. C'est pourquoi nous leur envoyons maintenant des tonnes de cartes postales avec tous nos vœux de Noël!

Le SEV a porté le problème des caisses de pension sur la Place fédérale le 30 novembre dernier (voir page 1). Il s'agit maintenant d'engager l'étape suivante. On demande à tous les membres SEV d'envoyer les cartes postales jointes à ce numéro du journal à un parlementaire et à une parlementaire, à choix.

« Le parlement prendra sa

décision sur l'assainissement de la caisse de pensions l'année prochaine, et nous n'abandonnerons pas la lutte, contrairement à d'autres parties concernées, avant la décision finale », souligne le président SEV, Giorgio Tuti. « Nous continuons à lutter pour les 3,4 milliards qui reviennent à la caisse de pensions CFF! Ce n'est qu'ainsi que le refinancement

sera correct », affirme Tuti.

Le message du Conseil fédéral n'a toujours pas été présenté, mais on peut prévoir qu'il confirmera sa décision de l'été dernier, à savoir donner 1,148 milliard, sans réserves de fluctuation. « Il semblerait qu'au Palais fédéral on veut nier ses responsabilités, comme déjà dans les années 90, et qu'on espère une

montée de la bourse. Mais c'est de la pure spéculation! » s'énerve Giorgio Tuti. On fait appel maintenant aux membres SEV, qu'ils soient actifs ou retraités, affiliés à la CP CFF ou à l'Ascoop. « Couvrons les parlementaires de nos cartes postales colorées et sympas! » demande Giorgio Tuti. Il rappelle qu'il ne suffit pas de convaincre les membres des

chambres fédérales qui sont traditionnellement proches des syndicats. « Les partis du centre, qui revendiquent une sensibilité sociale lors des campagnes électorales, peuvent le prouver maintenant », estime Tuti, qui complète: « Mes cartes iront à un conseiller aux Etats PLR et à une conseillère nationale PDC de mon canton! » Peter Moor/Hes



MARCHE À SUIVRE

- Détacher les cartes jointes
- Choisir un et une parlementaire sur la liste en page 11
- Ecrire le nom sur le verso de la carte
- Signer la carte ❶
- Pour celui qui désire une réponse: écrire son adresse postale ou e-mail ❷
- Noter l'adresse selon la liste en page 11 ❸
- Affranchir la carte (85 cts pour le courrier B ou 1 franc pour le courrier A) ❹
- Mettre dans la boîte aux lettres la plus proche...

Madame,

Je vous souhaite un joyeux Noël et une bonne et heureuse nouvelle année!

Pour ma part, l'ambiance de ces fêtes de fin d'année est malheureusement gâchée car je sais que l'année prochaine, je serai en plus mauvaise posture que cette année. Cela à cause de ma caisse de pensions. Vos prédécesseurs ont fait des erreurs vers la fin des années 90 pour lesquelles moi et mes collègues actifs et pensionnés devons maintenant payer.

L'année prochaine, vous aurez la possibilité de corriger ces erreurs! Si vous votez en faveur de la variante maximale pour l'assainissement des caisses de pensions des transports publics, vous exaucerez l'un de mes vœux les plus cher. Faites-le sans mauvaise conscience car cette demande est justifiée et légitime.

Je vous en remercie par avance!

signature ❶

expéditeur/e-mail ❷
(facultatif)

❹
Affranchir
s.v.p.

Madame

❸

DOSSIER

ADRESSES DES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES



Monsieur le Conseiller national
Jean-Pierre Graber
Chemin des Celliers 41
2520 La Neuveville

Monsieur le Conseiller national
Ricardo Lumengo
Rue du Crêt 35
2503 Bienne

Monsieur le Conseiller national
Jacques Bourgeois
Union Suisse des Paysans
Kapellenstrasse 5
3011 Berne



Monsieur le Conseiller national
Dominique de Buman
Place Notre-Dame 12
1700 Fribourg

Monsieur le Conseiller national
Christian Levrat
Route des Colombettes
1628 Vuadens

Madame la Conseillère nationale
Thérèse Meyer-Kaelin
Route de la Chapelle 2
1470 Estavayer-le-Lac

Monsieur le Conseiller national
Jean-François Rime
Sagérime SA
Rte de La Pâla 11 / CP
1630 Bulle

Monsieur le Député au
Conseil des Etats
Alain Berset
La Forge, Route du Centre 35
1782 Belfaux



Monsieur le Conseiller national
Luc Barthassat
18A, Rte de Foliatz
1257 Charrot

Madame la Conseillère nationale
Martine Brunshwig Graf
Rue de la Tour-de-Ile 1
1204 Genève

Monsieur le Conseiller national
Hugues Hiltbold
16, Rue Vautier
1227 Carouge/GE

Monsieur le Conseiller national
Antonio Hodgers
1bis, rue Dancet
1205 Genève

Monsieur le Conseiller national
Ueli Leuenberger
Case postale 400
1211 Genève 4

Monsieur le Conseiller national
Christian Lüscher
14, Cours des Bastions, CP 401
1211 Genève 12

Monsieur le Conseiller national
Yves Nidegger
9, rue Marignac
1206 Genève

Monsieur le Conseiller national
André Reymond
76, chemin des Bois
1255 Veyrier

Monsieur le Conseiller national
Jean-Charles Rielle
Rue Monnier 7
1206 Genève

Madame la Conseillère nationale
Maria Roth-Bernasconi
20, Chemin des Fauvettes
1212 Grand-Lancy

Monsieur le Conseiller national
Carlo Sommaruga
Rue des Pâquis 35, CP 2104
1211 Genève 1

Monsieur le Député au
Conseil des Etats
Robert Cramer
Case postale
3000 Berne 7

Madame la Députée au
Conseil des Etats
Liliane Maury Pasquier
Rue d'Ermenonville 1
1203 Genève



Monsieur le Conseiller national
Dominique Baettig
Rue des Voignous 15
2800 Delémont

Monsieur le Conseiller national
Jean-Claude Rennwald
La Quère 17, CP 6
2830 Courrendlin

Monsieur le Député au
Conseil des Etats
Claude Hêche
Case postale 100
2822 Courroux

Madame la Députée au
Conseil des Etats
Anne Seydoux-Christe
Rue du Mont-Terri 15
2800 Delémont



Monsieur le Conseiller national
Laurent Favre
Chapelle 16a
2035 Corcelles-Cormondrèche

Madame la Conseillère nationale
Francine John-Calame
Bas-du-Cerueux 23
2414 Le Cerneux-Péquignot

Monsieur le Conseiller national
Jacques-André Maire
Grande-Rue 38
2316 Les Ponts-de-Martel

Monsieur le Conseiller national
Yvan Perrin
Les Bolles-du-Temple 37
2117 La Côte-aux-Fées

Madame la Conseillère nationale
Sylvie Perrinjaquet
Bassin 6, CP 2907
2001 Neuchâtel

Monsieur le Député au
Conseil des Etats
Didier Berberat
Les Foyards 63
2300 La Chaux-de-Fonds



Madame la Conseillère nationale
Josiane Aubert
Grand Rue 11
1347 Le Sentier

Monsieur le Conseiller national
Daniel Brélaz
Route du Jorat 41B
1000 Lausanne 27

Monsieur le Conseiller national
André Bugnon
Chemin de Bon-Boccard
1162 Saint-Prex

Monsieur le Conseiller national
Charles Favre
Chemin des Caves 9, CP 132
1040 Echallens

Monsieur le Conseiller national
Olivier Français
Rue du Port-Franc 18, CP 5354
1002 Lausanne/ VD

Madame la Conseillère nationale
Alice Glauser-Zufferey
Sur la Ville 5
1443 Champvent/ VD

Monsieur le Conseiller national
Jean-Pierre Grin
Route de Cuarny 9
1405 Pomy

Madame la Conseillère nationale
Ada Marra
César Roux 20
1005 Lausanne

Madame la Conseillère nationale
Isabelle Moret
Avenue du Théâtre 7, CP 5716
1002 Lausanne

Monsieur le Conseiller national
Jacques Neiryneck
17b, Chemin de l'Ormet
1024 Ecublens/ VD

Monsieur le Conseiller national
Roger Nordmann
Rue de l'Ale 25
1003 Lausanne

Monsieur le Conseiller national
Guy Parmelin
Route de Mély 20
1183 Bursins

Monsieur le Conseiller national
Claude Ruey
c/o santésuisse
Waisenhausplatz 25 / PF 605
3000 Berne 7

Madame la Conseillère nationale
Adèle Thorens Goumaz
Rte du Jorat 42d
1000 Lausanne 27

Monsieur le Conseiller national
Christian van Singer
Chemin de la Grange-Rouge

1090 La Croix
Monsieur le Conseiller national
Pierre-François Veillon
Case postale 267
1880 Bex

Monsieur le Conseiller national
Eric Voruz
Chemin de la Grosse Pierre 11
1110 Morges

Monsieur le Conseiller national
Josef Zisyadis
Case postale 196
1000 Lausanne 6

Monsieur le Député au
Conseil des Etats
Luc Recordon
Grand-Chêne 8, CP 7283
1002 Lausanne

Madame la Députée au
Conseil des Etats
Géraldine Savary
Avenue de France 21
1004 Lausanne



Monsieur le Conseiller national
Maurice Chevrier
Case postale 1220
1951 Sion

Monsieur le Conseiller national
Christophe Darbellay
Le Perrey
1921 Martigny-Croix

Monsieur le Conseiller national
Oskar Freysinger
Rue de Crettamalernaz
1965 Savièse

Monsieur le Conseiller national
Stéphane Rossini
Case postale 320
1997 Haute-Nendaz

Monsieur le Vice-président
du Conseil national
Jean-René Germanier
Balavaud, Rte cant. 285, CP 24
1963 Vétroz

Monsieur le Député au
Conseil des Etats
Jean-René Fournier
c/o Helvetia Assurances
Rue Dent-Blanche 20 / CP 735
1951 Sion

Action du SEV pour marquer son 90^e anniversaire

Trou pour symboliser celui des caisses de pension

Lundi 30 novembre, à l'occasion de son 90^e anniversaire, le SEV a mené une action spectaculaire à Berne. Par le biais d'une immense toile ronde en plastique noir posée au milieu de la Place fédérale, notre syndicat a voulu symboliser le trou des caisses de pension CFF et Ascoop que les autorités fédérales doivent contribuer à colmater.

C'est le 30 novembre 1919 qu'a eu lieu la fondation du Syndicat du personnel des transports SEV. Pile nonante ans plus tard, le 30 novembre 2009, le SEV a marqué son anniversaire sur la Place fédérale par une action syndicale.

Trou symbolique

Une bonne centaine de militants SEV accourus des quatre coins de la Suisse, ont étalé le trou financier des caisses de pension devant le Palais fédéral. Une action symbolique

pour mettre les parlementaires fédéraux, qui siègent ce jour-là, devant leur responsabilité. En effet, l'assainissement des caisses de pension doit trouver sa solution au sein du Parlement fédéral. Cette action symbolique est une pièce supplémentaire du puzzle d'actions menées par le SEV pour défendre les intérêts de ses membres lésés par les sous-couvertures de leurs caisses de pension. La pièce la plus importante de ce puzzle d'actions ayant été la manifestation nationale du 19 septembre. Et dans ce numéro nous vous proposons l'action des cartes postales à envoyer à nos parlementaires fédéraux (pages 10 - 11). Ce lundi 30 novembre, malgré le mauvais temps qui régnait dans la capitale, l'ambiance au sein de la centaine de collègues qui ont participé à l'action sur la Place fédérale était empreinte de solidarité et de détermination.

Actifs et retraités pénalisés

« Ce trou dans les caisses de pension est le résultat d'un financement défaillant dans les années 90 », a souligné le président Giorgio Tuti. « Depuis lors, la Caisse de pen-



Giorgio Tuti: « Ceux qui en pâtissent sont les actifs et les pensionnés des transports publics »

sions CFF tombe toujours un peu plus bas dans le gouffre de la sous-couverture. Et pour ce qui est de la caisse de pension Ascoop, nous craignons que son assainissement menace l'existence même de certaines entreprises. » Giorgio Tuti a ajouté que « celles et ceux qui en souffrent sont les actifs et les pensionnés des entreprises de transports publics. Ils doivent verser des contributions pour l'assainissement et en plus, ils travaillent plus longtemps et leur rente diminue. Les pensionnés ne reçoivent plus de compensation du renchérissement depuis des années, contrairement à ce qui leur avait été promis ».

Le SEV a profité de son anni-

versaire pour rappeler une fois de plus ces injustices au Conseil fédéral, au Parlement et au public. Il demande au Conseil fédéral de présenter enfin son message en attente depuis des années et de prendre en mains sérieusement cet assainissement. Le SEV va continuer à s'engager avec tous les moyens à sa disposition afin d'obtenir un refinancement total avec réserve de fluctuation, ce qui est indispensable. Pour la caisse de pension Ascoop, le SEV exige un assainissement semblable, mais là, les autres propriétaires des entreprises de transport concessionnaires (en particulier les cantons et les communes) doivent aussi participer.

Convivialité

Au terme de l'action sur la Place fédérale, les manifestants se sont retrouvés à l'Hôtel Bern pour marquer le 90^e anniversaire du SEV de manière plus festive et conviviale. Histoire de revivre quelques pages d'histoire syndicale et d'évoquer les défis, nombreux, qui attendent ce jeune nonantenaire qu'est le Syndicat du personnel des transports.

pan/SEV

JUBILÉS

Au sein du Syndicat du personnel des transports publics, avec ses 90 ans, le SEV n'est pas le seul à fêter cette année un jubilé. Deux sections VPT romandes ont célébré cet automne un anniversaire rond. Il s'agit de VPT TPF réseau urbain et VPT Plaine du Rhône.

Les 50 ans de la section VPT TPF réseau urbain

Samedi soir 3 octobre, au dépôt des bus tpf de Chandolan à Fribourg, une huitantaine de participants se sont réunis pour fêter les 50 ans de la section. Le président **Gilbert D'Alessandro** a rendu hommage aux collègues qui ont fait vivre cette section durant un demi-siècle. Il a rappelé qu'en 1959, la majorité des employés des TF et GFM (ancêtres des tpf) étaient affiliés à la Fédération chrétienne des transports. Mais cette année là, durant les négociations salariales, le syndicat chrétien s'est dégonflé et le SEV a vigoureusement soutenu les mesures de lutte décidées par le personnel pour faire aboutir ses revendications. Raison pour laquelle la grande majorité des collègues des TF et GFM se sont inscrits au SEV.

Les 100 ans de la section VPT Plaine du Rhône

La section VPT Plaine du Rhône défend les intérêts du personnel qui travaille aux Transports publics du Chablais (TPC) et aux ForCES Motrices de l'Avançon (FMA). Présidée par **Philippe Chambovey**, la VPT Plaine du Rhône a décidé de marquer ses 100 ans le samedi 24 octobre à la Grande Salle de Val d'Illiez. Plus de cent collègues étaient présents. Olivier Barraud, secrétaire syndical SEV, a rappelé que malgré les avancées salariales et sociales, il faut se battre plus que jamais dans le Chablais pour obtenir une redistribution équitable des fruits du travail de chacune et chacun. Le président du SEV Giorgio Tuti a félicité la section pour son engagement en faveur de ses membres. Philippe Chambovey a rendu hommage aux anciens de la section, notamment à Peppone, qui ont largement contribué à améliorer les conditions de travail de leurs collègues et aussi au sauvetage des lignes AOMC et ASD.

AC



Les membres SEV se sont réunis devant le « trou » des caisses de pensions pour marquer leurs revendications.

Sections

12 décembre
15 h
Lausanne
Cafétéria de Perrelet

■ **VPT tl**
Arbre de Noël

L'arbre de Noël de la section se déroulera le samedi 12 novembre dès 15 h 00 à la Cafétéria de Perrelet. Nous avons 120 enfants inscrits ! Nous comptons sur votre présence ou visite afin de retirer les cadeaux. **Agendas SEV 2010:** pour obtenir l'agenda SEV, veuillez contacter notre caissier Domenico Crudo au 076 540 43 24. Les agendas seront aussi vendus lors de la soirée des jubilaires du 9 décembre et à l'arbre de Noël du 12 décembre.

Le comité

18 décembre
15 h à 22 h
Cave GESTL

■ **VPT TL**
Cave GESTL

Nous vous attendons nombreux pour notre dernière ouverture de l'année. N'oubliez pas de venir retirer vos commandes de Noël. Une chaleureuse ambiance vous attendra, grâce à notre succulente soupe au pois de notre ami « Ami Chapuis », profitez des actions de vins pour accompagner vos repas de fin d'année, et venez partager le verre de l'amitié. Votre comité GESTL vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Vins français

Côte de Roussillon Village 2007, 15.50 la bt. Chassagne Montrachet AC 2006 21.- la bt. Bordeaux AC « Divinus » du Château Bonnet 2002 22.- la bt. au lieu 32.-

Vins blancs suisse

Petit Versailles Epresses 70 cl « Dubois frères Cully », 11.50 la bt. au lieu 14.-
Petit Versailles Epresses 50 cl « Dubois frères Cully », 9.50 la bt. au lieu 11.50.

Vins rouges suisse

Petit Versailles Pinot Noir 70 cl « Dubois frères Cully 10.50 la bt. au lieu 12.- Réserve des Héraults Tour de Marsens 70 cl « Dubois frères Cully », 19.- la bt.

Flétris

Malvoisie flétri 18.50 la bt. Muscat flétri, 18.50 la bt. Fendant flétri, 16.- la bt.
Les trois flétris en coffret cadeau 50.- au lieu 55.-

Pensionnés

15 décembre
dès 11 h 15
Geneveys-sur-Coffrane
Hôtel des Communes

■ **PV Neuchâtel**
Assemblée des membres

Les membres de notre section sont cordialement invités à participer à notre assemblée. Programme de la journée: dès 11 h 15 apéritif; 12 h dîner (menu Le Rodizio) Fr. 35.- sans les boissons; 14 h 30 assemblée. L'ordre du jour est statutaire. Le comité est encore à la recherche de deux collègues pour compléter son effectif. Nous comptons aussi sur votre aide pour trouver des candidats. Nous vous présenterons le programme de nos activités pour 2010. La présence des membres – amis et des épouses est toujours appréciée. Une collation sera servie à l'issue de l'assemblée. Venez nombreux. C'est l'occasion de se rencontrer et de partager quelques instants en toute amitié.

Pour le dîner, inscriptions obligatoires jusqu'au jeudi soir 10 décembre, dernier délai, auprès de Michel Quartier, Vy d'Etra 52, 2000 Neuchâtel, téléphone 032 753 53 70. *Le comité*

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines

ISSN 1662-8462

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Pietro Gianolli, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: *contact.sev*, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6
contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6;
info@sev-online.ch. Abonnement annuel (pour non-membres): CHF 40.-

Annonces: Kretz AG, General Wille-Strasse 147, 8706 Feldmeilen,
téléphone 044 925 50 60, fax 044 925 50 77,
kontakt.annoncen@kretzag.ch, www.kretzag.ch

Pré-press: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, SOL PRINT, Subingen;
www.solprint.ch (une entreprise du groupe AZ Medien AG)

La prochaine édition de *contact.sev* paraîtra le mercredi 23 décembre. Le délai rédactionnel pour l'agenda et les annonces est fixé au mercredi 16 décembre. Attention le numéro suivant paraîtra le 21 janvier seulement (délai de remise des textes: 14 janvier). Veuillez donc à annoncer vos manifestations de janvier dans le numéro du 23 décembre !

DATES DE PARUTION 2010 DE *CONTACT.SEV*

| | | | |
|-------|------------|-------|--------------|
| N° 1 | 21 janvier | N° 16 | 19 août |
| N° 2 | 4 février | N° 17 | 2 septembre |
| N° 3 | 18 février | N° 18 | 16 septembre |
| N° 4 | 4 mars | N° 19 | 30 septembre |
| N° 5 | 18 mars | N° 20 | 14 octobre |
| N° 6 | 1er avril | N° 21 | 28 octobre |
| N° 7 | 15 avril | N° 22 | 11 novembre |
| N° 8 | 29 avril | N° 23 | 25 novembre |
| N° 9 | 14 mai | N° 24 | 9 décembre |
| N° 10 | 27 mai | N° 25 | 23 décembre |
| N° 11 | 11 juin | | |
| N° 12 | 24 juin | | |
| N° 13 | 8 juillet | | |
| N° 14 | 22 juillet | | |
| N° 15 | 5 août | | |

Les textes doivent parvenir à la rédaction une semaine avant la parution, soit le jeudi matin 10 h

DÉGÈS

Jules Eichenberger, chef de train pensionné, Bienne, décédé le 21 novembre, dans sa 88^e année. Membre PV Bienne.

Nelly Lugon, veuve d'André, Ferlens, décédée le 28 novembre, dans sa 82^e année. Membre PV Vaud.

Louise Margairaz, veuve de Robert, Yverdon-les-Bains, décédée le 21 novembre dans sa 92^e année. Membre PV Vaud.

Annie Perriraz, veuve de Charles, Ecublens, décédée le 30 novembre, dans sa 69^e année. Membre PV Vaud.

Jacques Vaucher, caissier pensionné depuis le 1^{er} mai 1990, Genève, décédé le 20 novembre, dans sa 82^e année. Membre de la section TPG/SEV/Retraités.

Walther Vernez, ouvrier spécialiste pensionné, Goumoens-la-Ville, décédé le 16 novembre dans sa 89^e année. Membre PV Vaud.

André Weber, conducteur pensionné, Genève, décédé le 18 novembre, dans sa 84^e année. Membre de la section TPG/SEV/Retraités.

■ La section SBV-KSC Fribourg devient SBV Cargo

Un bon encadrement des membres est désormais possible

L'assemblée des membres SBV, qui a eu lieu le 24 novembre à la centrale Cargo à Bâle, a adopté un nouveau nom pour la section: KSC Fribourg devient SBV Cargo. La mise sur pied d'une communauté de travail avec la VPV a été acceptée et un président a été élu.

La lutte pour le maintien du centre de service à la clientèle (KSC) à Fribourg, menée par le SEV et en particulier la SBV, est encore bien présente dans les esprits. Au final, les personnes concernées ont quand même été transférées à la centrale Cargo à l'El-sässertor à Bâle. Beaucoup de ces personnes touchées y travaillent aujourd'hui.

Le transfert à Bâle a bien sûr affaibli la section SBV-KSC Fribourg, qui était menacée de disparition. L'encadrement des membres sur place n'était plus tout à fait satisfaisant non plus. A cela s'est ajoutée la démission du président, qui a changé d'emploi. Après une longue recherche, un nouveau président a été trouvé en la personne de Christoph Fiechter,



25 octobre 2008: les collaborateurs du KSC Fribourg visitent avec leurs proches le bureau où ils travailleront dès mi-novembre, au siège central CFF Cargo à Bâle.

élu unanimement par l'assemblée des membres. Le caissier Peter Wermuth et les réviseurs des comptes Jean-Pierre Verri et Jean-Bernhard Jobin maintiennent leur fonction, tout comme Urs Zeder, qui fait le lien entre le comité et la commission du personnel Cargo. Tous les membres du comité ont été élus à l'unanimité, sous les applaudissements.

Après une discussion approfondie, il a été décidé de changer le nom de la section, qui devient SBV Cargo. Ce nouveau nom correspond mieux à la situation et facilite le recrutement. De plus, ce

nom laisse la possibilité à la SBV de créer un domaine Cargo au niveau suisse par la suite.

Oui à une communauté de travail

Après discussion, l'assemblée a également donné le feu vert à la création d'une communauté de travail « Cargo E-Tor » (nom non définitif) avec la VPV Nord Ouest. Une consultation sur ce point est en cours dans cette section, comme l'a expliqué Roland Schwager. Si cette consultation s'avérait positive, plus rien n'empêcherait la création de cette communauté

de travail. Une assemblée de constitution aurait alors lieu en janvier 2010, assemblée qui devrait également adopter un nouveau règlement. Le oui de l'assemblée SBV est un signal positif en vue d'une possible fusion entre la SBV et la VPV, fusion actuellement à l'examen.

Après une certaine période de flou, un travail syndical de qualité, pour tous les collaborateurs, est désormais à nouveau possible à l'E-Tor de Bâle.

*Elisabeth Jacchini,
présidente centrale SBV*

■ PV Vaud

Wanted !

Depuis plus de dix ans, la direction de la PV Vaud est assurée par les mêmes collègues; leurs mandats prendront fin en 2011. Afin d'assurer la relève, son comité recherche des membres susceptibles de consacrer une à deux heures par semaine à leur section.

Fort de plus de 1800 membres, il est permis de penser qu'il se trouve, parmi ceux-ci, de nombreuses personnes

ayant non seulement les qualités nécessaires, mais aussi l'envie de participer à la défense des intérêts des cheminots retraités.

Lors de la séance du comité central à Brenscino, les membres présents ont eu la chance d'écouter le Docteur Spring dans un exposé intitulé: pensée, psychisme, tête & compagnie. Certaines parties de cet exposé reflètent exactement ce que beaucoup de nos retraités pensent ou mettent en pratique; qu'il soit permis au soussigné de relever quelques unes de ces parties: la vie doit être aven-

ture. Malheureusement nous en faisons une soupe ennuyeuse parce que nous avons peur; la vie c'est la découverte; le mouvement c'est la vie. Où le mouvement s'arrête, la vie s'arrête.

Un pensionné n'a plus les défis que lui posait la vie professionnelle. Beaucoup restent assis chez eux, ont énormément de temps, mais vous disent qu'ils n'ont plus une minute. Si on leur demande une prestation quelconque, cela leur prend un temps fou pour la réaliser alors qu'auparavant cela aurait été très facile. Il appartient à chacun

d'utiliser ses possibilités, ses potentiels au maximum.

Ces dernières lignes ne sont de loin pas une critique; elles ont uniquement pour but de vous faire prendre conscience de vos possibilités et, pourquoi pas, rejoindre l'équipe aux commandes de la PV Vaud. C'est là, le vœu objectif de votre comité.

Albert Blondel

*Se tient à votre disposition
pour tout renseignement*

• Daniel Turin,
tél. 021 807 34 85
• Albert Blondel,
tél. 021 728 26 60

INFO

Caisse de pensions CFF: le cynisme du Conseil fédéral

Le Conseiller aux Etats jurassien Claude Hêche a interpellé cet automne le Conseil fédéral pour le mettre en face de ses responsabilités au sujet de la sous-couverture de la Caisse de pensions CFF. Dans sa réponse, datée du 11 novembre 2009, le Conseil fédéral n'a manqué ni de souffle, ni de cynisme.

Jugez-en plutôt:

« Au 1^{er} janvier 1999, la Confédération a entièrement comblé le découvert de la Caisse de pensions CFF afin d'assurer à celle-ci un taux de couverture de 100%. Suite à la décision du Conseil fédéral du 24 juin 2009, une aide fédérale substantielle a de nouveau été accordée: le Conseil fédéral a chargé le DFF de préparer d'ici fin 2009 un message portant sur une contribution fédérale de 1148 millions de francs.

L'élaboration du message est en cours si bien que le Parlement pourra se prononcer l'an prochain sur l'octroi d'une aide fédérale supplémentaire à la Caisse de pensions CFF. Cette contribution permettra certes de réduire de manière décisive le découvert de la Caisse de pensions CFF, sans pour autant l'éliminer. C'est pourquoi le conseil de fondation de la caisse et le conseil d'administration des CFF ont décidé, durant l'été 2009, de prendre des mesures d'assainissement supplémentaires. Le Conseil fédéral estime que l'on est en droit d'attendre du personnel des CFF qu'il participe aussi à l'assainissement de sa caisse de pensions.

La participation des bénéficiaires de rente consiste à renoncer à la compensation du renchérissement durant la période d'assainissement. Le Conseil fédéral considère cela comme supportable, d'autant que de nombreux autres rentiers, notamment ceux de la Confédération et de ses anciennes régies, n'ont reçu aucune compensation du renchérissement ces dernières années, et qu'une telle compensation ne sera vraisemblablement pas versée non plus ces prochaines années.

Compte tenu des bonnes prestations de la Caisse de pensions CFF, le Conseil fédéral ne s'attend pas à ce qu'un nombre important de rentiers doive recourir aux prestations complémentaires, voire à l'aide sociale. C'est pourquoi il ne voit pas la nécessité d'informer spécialement les cantons à ce sujet. »

■ Sous-fédération PV

Les inquiétudes demeurent

L'absence de compensation du renchérissement et les soucis autour de la Caisse de pensions CFF tracassent toujours la PV.

Sous la direction du président central Ricardo Loretan, 56 collègues des deux sexes se sont retrouvés les 22 et 23 octobre pour la traditionnelle session d'automne de la PV à l'hôtel Brenscino. La première partie était assurée par M. George Spring et sa conférence « Pensée, âme, tête & compagnie ». Les questions syndicales ont été traitées dans la deuxième partie.

Des bénéficiaires de rente

M. Spring, docteur en physique, a éclairé le vieillissement sous toutes ses facettes et a montré les moyens pour que la personne qui avance en âge puisse encore se réjouir de son état. Il a tout d'abord souhaité que nous n'utilisions plus le mot « pensionné », trop marqué négativement. Nous sommes des bénéficiaires de rente. Il arrive aussi à la conclusion que la vieillesse, ce n'est pas toujours la vieillesse. Ce qui compte, c'est dans quel âge biologique on se trouve et pas les années au compteur. La question principale est: comment fonctionne le système cardio-vasculaire ? Pour maintenir ce système et aussi le cerveau en forme, il recommande de bouger physiquement et mentalement. Le mouvement c'est la vie. Où le mouvement s'arrête, la vie s'arrête. Il constate de manière répétée que des per-

sonnes âgées font de leur vie une soupe ennuyeuse parce qu'ils ont peur. Ils bâtissent sur la sécurité et celle-ci les emprisonne. On doit être au clair que la sécurité n'existe pas. Soyons en conscients et utilisons nos potentiels. Être prêt à apprendre, tenter sans cesse de nouvelles expériences, être prêt à accepter les changements, à faire avec, c'est la fontaine de jouvence et naturellement la qualité de la vie elle-même.

La plus grande sous-fédération

Dans la partie syndicale, les participants sont revenus sur la manifestation du 19 septembre à Berne. L'organisation de la centrale SEV n'a pas recueilli que des félicitations. Les retraités ne comprennent pas que le SEV n'ait pas accordé la parole à notre président central lors de cette manifestation alors que nous sommes la sous-fédération qui compte le plus de membres. La déception de nos collègues des deux sexes est d'autant plus compréhensible que les actifs et les représentants de la VPT, nota bene membres de l'Ascoop, ont pu monter à la tribune.

Josef Bühler a informé sur l'avis de droit Handschin dont nous attendons la publication. La voie du droit civil pour obtenir la compensation du renchérissement, comme promise par le Conseil fédéral, est apparue au cours des travaux comme peu prometteuse. Le droit à cette compensation reste incertain. Mais la voie juridique n'offre que peu de perspectives car les violations

de la Constitution fédérale ne peuvent faire l'objet de plaintes puisque, en Suisse, il n'y a pas de Cour constitutionnelle. C'est pourquoi l'exercice est abandonné et aucune facture ne sera présentée. Le renchérissement n'a plus été compensé sur les rentes depuis 2004. La perspective de devoir y renoncer pour dix années encore est intenable. Beaucoup de bénéficiaires de rentes ont aujourd'hui déjà de la peine à tourner. De plus ce droit constitutionnel à une compensation du renchérissement existe pour la majorité des pensionnés. Plusieurs avis de droit l'ont confirmé. Cette compensation doit être exigée dès que le conseiller fédéral Merz aura accordé une allocation à ses pensionnés. Le SEV a l'obligation de défendre les membres de la plus grande de ses sous-fédérations avec la même énergie qu'il le fait pour les actifs et pour les assurés Ascoop. Le comité central de la PV insiste à ce sujet.

Le président central Ricardo Loretan a informé sur le lobbying auprès des parlementaires et sur les mesures prévues lorsque les commissions et le Parlement traiteront le message du Conseil fédéral. Des craintes ont été exprimées lors des assemblées de section sur le fait que ce lobbying s'exercerait plus au profit de l'Ascoop que de celui de la Caisse de pensions CFF, alors que le message porterait exclusivement sur cette dernière. Le comité central est ouvertement d'avis qu'il n'y a plus de place pour

un amalgame entre ces deux requêtes si on ne veut pas mettre encore plus en danger le message sur la CP CFF.

Sur proposition de la commission centrale, le comité central a nommé Sergio Beti et Hans Heule comme candidats à une élection au CSA (Conseil Suisse des Aînés). Dans le dossier FVP, il

n'y a rien de nouveau. Nous avons pris connaissance en revanche que le recul des membres au SEV a été quelque peu ralenti grâce à divers efforts. Pour conclure Marie-Thérèse Godel a fait rapport sur les activités de la Commission féminine et Ernst Widmer sur celles de la FARES et du CSA. *Walter Saxer*

■ PV Valais

Assemblée bien fréquentée

L'assemblée d'automne a eu lieu le 12 novembre à Martigny, en présence de 73 membres.

Après les souhaits de bienvenue du président Alfred Imhof et l'élection des scrutateurs, P. Berchtold et R. Opplinger, et du vérificateur du procès-verbal, J.-P. Granges, les différents points de l'ordre du jour ont été discutés. Notre président a relevé quelques points forts de l'Assemblée des délégués et du Congrès 2009 à Berne avec toujours le problème récurrent de notre caisse de pension. A ce même sujet, il a commenté la participation de notre section à la manifestation du 19 septembre.

L'assemblée a accepté à l'unanimité l'augmentation mensuelle de 10 centimes de la cotisation de section qui s'inscrit à la suite de celle de la sous-fédération.

Patrick Rouvinez nous a présenté la « planification financière », nouveau service

proposé par SEV-Assurances. Les fêtes de Noël se dérouleront le mercredi 9 décembre à Brigue pour le Haut-Valais et le jeudi 10 décembre à Sion pour le Bas-Valais. Des informations détaillées pour ces 2 événements paraîtront dans la presse syndicale et sur le site www.sev-pv.ch/wallis-valais.

Nous avons eu le plaisir de suivre un exposé de Madame A.-M. Sarrasin, responsable d'une structure d'accueil pour des patients atteints par la maladie d'Alzheimer. Notre président a remercié les participants pour leur assiduité ainsi que tous nos intervenants pour leur disponibilité à savoir: M^{me} Sarrasin, notre photographe A. Devaud, V. Di-Blasi et P. Rouvinez qui inlassablement assure la traduction simultanée de nos assemblées.

Rendez-vous est donné pour nos fêtes de Noël au cours desquelles nous nous réjouissons de nous retrouver nombreux.

M. Oberli, secrétaire



Transcantabrico Des voyages en train
Transcanada et autres...
Transsibérien

www.servrail.ch

Téléphone 031 311 89 51



Courrier des lecteurs

Il faut renationaliser les services publics !

Comme cheminot, je constate que les expériences de privatisation du rail en Europe aboutissent à la disparition du service public de proximité, à l'augmentation du gaspillage des ressources naturelles et à la déstructuration sociale. Je présume qu'une enseignante, un infirmier, un postier ou une gendarmette peuvent faire le même constat dans leur activité professionnelle respective !

Notre pays, bien que non-membre de l'Union Européenne (UE), est pris dans la tourmente néo-libérale de Bruxelles. La relance des négociations de l'OMC pour conclure le cycle de Doha accentue encore la pression sur les services publics. La réponse des sociaux-démocrates et des bureaucraties syndicales qu'ils contrôlent, n'est pas à la hauteur des attentes des salariées et des salariés du continent européen. Une partie de ceux-ci, séduits par les belles promesses des partis néo-conservateurs et populistes ont infligé de sérieux revers électoraux au PS français, au SPD allemand et au PS genevois. La montée du chômage contribue à l'érosion des effectifs syndicaux, ce qui réduit leur capacité d'action et leur attractivité. Comment pouvons-nous réagir à cette tendance antisociale ? Il faut renationaliser les services publics avec

l'argent des paradis fiscaux !

En Suisse, après le lavage de cerveau néo-libéral que nous avons subi dans les entreprises et les séminaires syndicaux, « renationaliser » est un verbe difficile à prononcer. Pourtant c'est le seul moyen d'enrayer efficacement le gaspillage des ressources humaines et naturelles dans le monde d'aujourd'hui. Et lorsque l'on observe le jeu de rôle que se livre les grandes puissances, dans les coulisses feutrées du G 20 et de l'OMC, « renationaliser » n'a rien perdu de sa crédibilité. Prenons l'exemple des USA. En 1971, c'est un président républicain, Richard Nixon, qui avait signé le décret de loi qui avait permis la nationalisation des trains de voyageurs américains, en créant une régie fédérale, Amtrak. Dans leur programme électoral respectif, Reagan et les deux Bush, père et fils, avaient condamné à mort Amtrak. Ils n'ont même pas réussi à privatiser cette régie publique ! En Alaska, Sarah Palin, la présidentiable républicaine de 2008, n'avait pas osé s'attaquer, dans sa campagne électorale, au statut public du chemin de fer de l'Alaska (Alaska Railroad), fierté des habitants de cet Etat. Dès lors, je ne vois pas pourquoi notre pays devrait se plier aux exigences de Bruxelles et

de l'OMC en abandonnant le monopole public des entreprises de transports concessionnaires helvétiques.

Dans le collimateur de la Commission Européenne, les arrangements forfaitaires helvétiques, en matière de tarification ferroviaire, sont la prochaine étape du programme de dérégulation. En ligne de mire: l'abonnement général qui est à l'origine du succès du record de fréquentation des transports publics suisses. Un marché juteux convoité par des grands groupes européens ! Le BLS a déjà séparé, dans la discrétion la plus totale, son infrastructure et son exploitation en deux sociétés distinctes et euro-compatibles. Aux CFF c'est plus délicat, l'enjeu politique est considérable. L'échec de la privatisation de Deutsche Bahn a refroidi les ardeurs d'Economiesuisse et de l'UDC sur ce dossier là, de peur de rallumer le foyer contestataire de la lutte ouvrière des ateliers de Bellinzzone ! Enfin il faut mettre un terme à la concurrence absurde, parce que ruineuse, que se livrent les CFF et le BLS sur l'axe nord/sud avec le trafic marchandise. En intégrant le BLS dans les chemins de fer fédéraux, le peuple suisse reprendrait le contrôle démocratique des transversales alpines. La renationalisation de ces compagnies serait



Atelier d'entretien du chemin de fer de l'Alaska à Anchorage.

avantageuse pour les contribuables parce que, dans le prix d'acquisition, on devrait déduire les frais d'infrastructure et le prix du mandat de prestation avancés par les pouvoirs publics depuis des décennies ! Le retour de ces opérateurs ferroviaires dans le statut public n'est pas incompatible avec le mandat de négociation de la Suisse à l'OMC pour conclure le cycle de Doha. Celle-ci pouvant invoquer l'égalité de traitement avec le statut d'Amtrak et celui de l'Alaska Railroad. Pour conclure j'estime qu'avant la conférence sur le climat de Copenhague, il faudrait relancer la campagne d'Attac pour déclarer le service public hors

zone AGCS (*). A ce titre la section syndicale du chemin de fer MOB avait adopté en avril 2005, à Château d'Oex, une résolution avant-gardiste pour déclarer l'infrastructure ferroviaire de cette compagnie « zone hors AGCS », en justifiant notamment son rôle de protection du climat, par le fait que ses convois sont mutés à l'électricité, sans rejet de CO₂.

Jean-Claude Cochard
(délégué syndical des ateliers du
MOB, membre du comité de
section SEV/MPT Goldenpass)

(*) Accord général sur la commercialisation des services, cycle de Doha, OMC.

Courrier des lecteurs

Des salaires conformes au marché ?

Dans le numéro 23 du « Courrier CFF », on pouvait lire, entre autres, une citation du chef du personnel CFF Markus Jordi: « Les CFF offrent de bons salaires, conformes au marché ». Ceci est peut-être vrai pour les cadres supérieurs. En analysant cependant les salaires de la base, Monsieur Jordi pourrait formuler sa phrase autrement, peut-être ainsi: « Les bas salaires sont relativement plus bas que les salaires du marché. » La situation précaire au niveau des effectifs de personnel, dans les trains

par exemple, devrait d'autant plus motiver un retour à des salaires conformes au marché. Le fait est que tous les collègues engagés avec des salaires de misère et ceux qui, après la formation, sont payés en-dessous de la valeur plancher, ne reçoivent de loin plus des salaires conformes au marché. Ce sont justement les collègues qui doivent subvenir aux besoins de leur famille qui dépendent d'un salaire juste. Un exemple ? Au sein du personnel des trains, mais malheureusement pas unique-

ment, des collègues ayant terminé leur formation reçoivent à peine un peu plus de 50 000 francs de salaire brut. Dans quelle entreprise existent-ils de tels salaires, lorsqu'on demande au personnel de maîtriser, hors langue maternelle, au minimum deux langues supplémentaires ? On parle ici d'individus qui sont les ambassadeurs (comme la Direction le souligne toujours) d'une entreprise qui transporte chaque année des millions de passagers de façon sûre, compétente et aimable, et tou-

jours pour le bien de l'entreprise, alors ce salaire est plus que discutable. Ou est-ce que je me trompe quand je prétends que des collaborateurs qui travaillent de nuit et durant le weekend, qui sont prêts à accepter un vie sociale et une vie de famille limitées, ceci lié au fait d'être toujours aimable, de se faire insulter et passé à tabac, d'être les ambassadeurs de l'entreprise, d'observer maintes directives de sécurité, d'accompagner du matériel roulant valant des millions, méritent plus que ce salaire-là ?

Messieurs et Mesdames les managers oublient souvent un petit détail: ce n'est pas le marché qui dicte l'identification à l'entreprise ainsi que la motivation et la satisfaction des collaborateurs. Ces valeurs précieuses pour une entreprise ne peuvent pas être mesurées avec de l'argent, dommage ! Et si c'était finalement la façon de calculer qui est complètement fautive ?

Pascal Fiscalini,
vice-président central ZPV

Angle droit

Collision avec un skieur : plainte contre le mécanicien de locomotive

Un exemple du quotidien de l'équipe de protection juridique

Le 2 février 2005, un train RhB accroche un skieur sur un passage à niveau. Ce dernier porte ensuite plainte contre le mécanicien, qui n'avait pas donné de coup de sifflet.

Vers midi, le mécanicien de locomotive L. (tous les noms ont été changés) passe devant l'endroit où il est censé donner un coup de sifflet, qui se trouve 200 mètres avant un passage à niveau non gardé situé dans un virage à gauche sans visibilité. Il omet (involontairement) le coup de sifflet réglementaire et continue sa route à environ 45 km/h, jusqu'au passage à niveau. Là il voit tout à

coup à sa gauche une « ombre », entend un fracas et fait tout de suite un freinage d'urgence. Lorsque le train s'immobilise, le skieur S. est couché à l'avant, sur la gauche, sous la cabine de pilotage et est grièvement blessé.

S. était avec un groupe de quatre personnes sous la conduite du guide de montagne B. Celui-ci s'était arrêté environ quatre mètres avant la croix de St-André et avait rendu les trois premiers skieurs, dont S., attentifs au passage à niveau.

B. a ensuite traversé le passage avec deux skieurs, pendant que S. attendait G., le dernier membre du groupe, qui

était tombé peu avant. Lorsque G. arrive près de S., celui-ci se met en route, « sans regarder », comme G. l'a fait remarquer plus tard. En même temps, G. voit le train s'approcher et crie le prénom de S. Malgré cela, celui-ci se heurte au train et est grièvement blessé au bassin, aux bras et aux épaules. Si bien qu'il souffrait encore, un an plus tard, de diverses douleurs et de diverses restrictions dans ses mouvements.

S. engage alors un avocat, qui porte plainte contre L. et B. pour blessures corporelles involontaires, et demande réparation pour un montant de 80 000 francs ainsi que des dommages-intérêts. L., membre SEV, demande l'assistance judiciaire SEV après l'accident. Les services d'un avocat-conseil SEV lui sont donc octroyés. Le ministère public grison mène une enquête pénale et accuse L. et B. L'audience a eu lieu le 3 juillet 2008.

L'avocat SEV invoque le fait que S. a manqué d'attention, bien qu'on lui ait indi-

qué le passage à niveau et qu'il ait vu la croix de St-André quelques secondes avant l'accident. Il a parcouru les quatre mètres qui le séparaient du passage à niveau sans jeter le moindre coup d'œil sur la voie, contrairement à G., qui a vu venir le train et a pu mettre S. en garde. Dans ce cas-là, il est peu probable qu'un coup de sifflet émis 16 secondes avant l'accident à 200 mètres de là l'aurait rendu plus attentif. Le tribunal a suivi cette argumentation et a confirmé dans son jugement que S. portait la faute de cet accident. Le coup de sifflet ne remplace pas les prescriptions légales lors d'un passage à niveau. Le jugement atteste que « la grave négligence de S. n'était pas prévisible pour L., c'est pourquoi il ne peut lui être fait aucun reproche au niveau pénal. »

Le guide de montagne a également été acquitté. S. a fait appel auprès du tribunal cantonal, sans succès.

L'équipe de la protection juridique



Es-tu membre SEV ?

Un de tes collègues n'est pas encore membre ?

80% des employés des transports publics sont membres d'un syndicat – rejoignez tous le SEV ! Si tu convaincs un collègue d'entrer au SEV, tu reçois une prime de recrutement de 50 francs.

Nos arguments ?

Le SEV se bat pour:

- des salaires avec lesquels nous pouvons vivre correctement;
- des temps de travail qui nous laissent le temps de vivre;
- des conventions collectives de travail (CCT), qui réglementent nos conditions de travail;
- et beaucoup plus encore...

Une chose est sûre:

plus un syndicat a de membres, plus il est fort !

Et donc meilleures sont les conditions de travail de la branche !

Veux-tu recevoir ton propre contact.sev ?

Si tu deviens membre, tu recevras automatiquement le journal, car l'abonnement est compris dans la cotisation.

Mais les collègues d'autres domaines de travail et d'autres syndicats peuvent également s'abonner à *contact.sev*. L'abonnement annuel coûte 40 francs.

Ou veux-tu tout d'abord profiter d'un abonnement d'essai ?

Tu peux ainsi recevoir gratuitement 6 éditions de *contact.sev*, afin de te faire une idée précise de notre journal.



J'adhère au SEV et je reçois automatiquement un abonnement à *contact.sev*.

Je m'abonne à *contact.sev* au prix de 40 francs par année.

Je souhaite profiter d'un abonnement à l'essai (6 éditions).

| | |
|----------------|--------------|
| Nom/Prénom: | Recruté par: |
| Rue/Numéro: | Nom/Prénom: |
| NP/Localité: | Adresse: |
| Tél. (prof.): | Localité: |
| Tél. (privé): | Tél.: |
| Date/Signature | |

Envoyer à: SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6, ou faxer au 031 357 57 58 (ou envoyer les informations nécessaires par mail à christian.cuenoud@sev-online.ch).

Nous prendrons contact avec toi ! Merci de ton intérêt ! D'autres questions ? info@sev-online.ch ou www.sev-online.ch

Un membre SEV présente un attrait de sa région

Magnifique panorama à la clé

On peut aussi faire de la randonnée en hiver.

Peter Berchtold, responsable vente au BLS à Belp, nous emmène sur le chemin du Bütschelegg.

Le train du Gürbetal relie Belp à Berne depuis 1901. Après avoir déjà fusionné en 1944 avec les chemins de fer du Schwarzenburg, les chemins de fer du Gürbetal ont fusionné en 1997 avec le BLS. En 2006, c'est tout le S-Bahn bernois qui a été réuni sous une même enseigne.

Dès la gare de Belp, la randonnée pour le Bütschelegg est signalée. La durée indiquée (2 h 35) est calculée de façon un peu trop optimiste, car le trajet est de 10 kilomètres avec plus de 500 mètres de dénivellation. Le chemin mène parfois au travers de la forêt, mais offre le plus souvent une vue fantastique, que ce soit en arrière sur la montagne de Belp ou que ce



soit sur le Gürbetal, sur la vallée de l'Aar, sur les collines de l'Emmental, sur le lac de Thoune, jusqu'aux Préalpes bernoises et aux Alpes bernoises ou, de l'autre côté, sur le Jura.

Le monde paysan demeure

Comme beaucoup de villages dans le Gürbetal, Belp est devenue une cité-dortoir, d'où les résidents navettent chaque jour pour se rendre en ville de Berne sur leur lieu de travail. Sur le chemin du Bütschelegg, nous traversons des villages et des hameaux et passons devant de nom-

breuses très belles fermes. Nous marchons sur le Längenbergl, une moraine latérale du temps du glacier de l'Aar, c'est pourquoi nous sommes non seulement dans un monde préservé et intact mais aussi dans un monde très abrupt ! La randonnée continue sur des sentiers sans revêtement dur. Attention, lors d'orages, le chemin peut être un peu creusé.

Des röstis tamouls

Notre destination, le Bütschelegg, est un magnifique point de vue. Nous sommes partis de Belp à 522 mètres d'altitude et sommes actuellement à 1032 mètres. Le sommet se situe à 22 mètres au-dessus de nous. Nous sommes récompensés par une magnifique vue panoramique. Nous pouvons reprendre des forces à proximité, dans le Restaurant Bütschelegg (fermé le jeudi durant l'hiver). Depuis l'arrivée d'un gérant tamoul, la carte s'est passablement di-



versifiée mais on peut toujours y déguster les röstis avec saucisse et sauce aux oignons, comme avant. Les enfants peuvent également profiter de la place de jeu. Le Bütschelegg n'est pas desservi par les transports publics. Il

faut donc parcourir encore un petit bout de chemin soit vers Oberbütschel soit vers Gschneit, d'où le Car postal nous emmène en 20 minutes à Köniz. Puis 10 minutes de S-Bahn et on se retrouve dans la capitale. *pan/Hes*

PELLET PIOCHE: TOUS NOS VOEUX MESDAMES MESSIEURS LES PARLEMENTAIRES!



Dessin d'Alain Pellet, Olon (VD).

IL Y A 50 ANS

Berlin

(...) Même une courte visite dans le « secteur est » suffit pour faire sentir au visiteur d'un jour la différence entre la ville libre et la ville sujette. L'activité du bâtiment est nettement moins marquée. Les nouvelles constructions, relativement peu nombreuses, ne supportent à aucun égard la comparaison avec celles de Berlin-Est. Les devantures des magasins, même dans l'allée Staline, évoquent la petite ville de province et en disent long sur les insuffisances de l'économie dirigiste. On a une impression de grisaille. Les visages sont fermés, les vêtements plutôt minables, la circulation clairsemée, les champs de ruines encore immenses. Mais les uniformes sont d'autant plus nombreux. Le contraste avec le dynamisme et la vie colorée de Berlin-Ouest est frappant.

Le dernier comité fédératif a eu lieu

Une institution du SEV fait ses adieux

Le SEV inaugurera ses nouvelles structures en 2010. La séance d'automne du comité fédératif marquait donc la fin d'une époque.

« C'est un jour particulier ! » a souligné Giorgio Tuti dès le début de la séance. C'était également particulier pour Danilo Tonina qui présidait son premier et dernier comité fédératif, en tant que nouveau président du Congrès. A l'avenir, le Congrès sera présidé par le nouveau président du comité SEV.

Danilo Tonina a excellé dans sa tâche. La réunion s'est déroulée à un bon rythme, même si de longues discussions ont eu lieu sur les affaires actuelles. Plusieurs orateurs ont exprimé leur énervement à propos des restructurations aux CFF, de l'offre salariale proposée par ceux-ci et des politiques, qui piétinent dans le dossier de la caisse de pensions.

Deux nouveaux secrétaires

Une des tâches du comité fédératif est d'élire les secrétaires syndicaux. Jérôme Hayoz, entre autres responsable des Jeunes

SEV, et Daniel Trolliet, qui s'occupe en particulier des services centraux, ont été confirmés dans leur fonction par les participants. Le comité fédératif a par ailleurs pris congé de Ernst Küng, coprésident de la sous-fédération Travaux.

Règlements adaptés

Un des points principaux, hormis le budget (voir encadré) était l'adaptation de nombreux règlements, devant être pour la plupart simplement adaptés aux nouvelles structures SEV. Une exception toutefois: le rè-

glement concernant la répartition des membres, qu'il fallait également adapter au niveau du contenu. Il restait à déterminer le premier critère à prendre en compte pour l'attribution à une sous-fédération ou une section. L'appartenance à l'entreprise aura désormais la priorité sur

l'appartenance à la catégorie professionnelle. Toutefois, bien sûr, si un membre désire être dans la sous-fédération qui correspond à sa profession ou s'il désire rester dans sa section lors d'un changement de poste, il pourra toujours le faire.

Peter Moor/Hes



Une photo de groupe pour la postérité, avec les participants à la dernière séance du comité fédératif.

COTISATION INCHANGÉE MALGRÉ LE BUDGET DÉFICITAIRE 2010

Le comité fédératif du 25 novembre, qui s'est déroulé à l'Hôtel Bern, a accepté le budget 2010 présentant un déficit de 198 000 francs. La cotisation de base au syndicat, qui se monte à 28 francs par mois, n'a pas été adaptée puisque le renchérissement demeure nul à ce jour.

L'administrateur des finances Ruedi Hediger a présenté le budget 2010 aux délégués. Avec des frais d'exploitation de 12 186 000 francs et des recettes d'exploitation se montant à 10 807 000 francs, la perte de l'exercice est de 1 379 000 francs. Puisque le recul des membres n'a pu être que peu freiné, nous dépendons comme auparavant de deux rentrées financières, les contributions aux frais d'application (1,086 milliard de francs) et les rendements du capital (0,944 milliard de francs) pour améliorer le résultat général. En raison de la fortune actuellement à disposition et des profits annexes, on peut en moyenne verser un million de francs pour couvrir le déficit. Par contre, si le nombre de membres devait continuer à diminuer,

ce montant ne suffirait plus. La diminution de la fortune réduit les rendements sur le capital à moyen terme et augmente donc le déficit général. A moyen terme, l'objectif doit être de réduire le déficit d'exploitation par les cotisations des membres, ce qui permettrait d'être plus indépendant. Car les rendements sur le capital ne sont pas des recettes assurées, puisqu'elles dépendent des marchés financiers. Et signer de mauvaises conventions collectives de travail en raison des contributions aux frais d'application n'entre pas en ligne de compte dans le monde syndical !

Même en vue des pronostics 2010 (où des sommes manqueront) et du probable résultat 2009, laisser la cotisation SEV de base inchangée reste tout à fait justifié. Cela semble encore plus opportun du fait que nos membres seront confrontés à d'autres charges financières, notamment dans le domaine des caisses de pension.

Sandro Rubin, co-adjoint
de l'administration des finances

RÉSOLUTION

Sur proposition de la sous-fédération TS, le comité fédératif a adopté la résolution suivante, à l'unanimité:

« Le comité fédératif SEV s'oppose énergiquement à cette nouvelle tendance du monde du travail que l'on ressent maintenant aussi en Suisse, qui consiste à faire pression avec arrogance sur les travailleuses et les travailleurs et avant tout aussi sur les représentants des syndicats et des commissions d'entreprise, respectivement du personnel, et à prononcer des licenciements contraires aux dispositions contractuelles. Le comité fédératif SEV n'accepte en aucune manière que les offices économiques cantonaux fassent la promotion

de leur territoire pour l'établissement de nouvelles entreprises en avançant comme argument aux autres pays d'Europe qu'en Suisse, il est plus facile de licencier du personnel. Le comité fédératif SEV exige qu'en cas de restructuration et de suppression de personnel, les partenaires sociaux soient pris au sérieux et que les faits et les propositions soient traités de manière à ce que des améliorations puissent être obtenues pour tous. Si les standards communs appliqués jusqu'à présent ne devaient plus être atteints, nous déclarerions tout simplement: « Vous avez peut-être le pouvoir, mais nous avons de l'imagination ! »

Berne, 25.11.2009

Que fait donc un informaticien Infra ?

Le travail d'un informaticien ? Difficile à résumer...

François Ducommun travaille aux CFF depuis 1985. Il s'occupe des systèmes d'affichage et de haut-parleurs dans les gares. Au moindre « couac » sur un panneau, il est appelé à réparer le problème ou à faire appel à d'autres services compétents. Mais toute l'organisation est bien complexe... Heureusement que notre membre aime parler de son travail !



François Ducommun devant les écrans d'information en gare de Berne.

Quelle est ta fonction aux CFF ?

Je suis informaticien à Infra, au service TELECOM. Nous sommes six à Berne (cinq collaborateurs et un chef) pour l'exploitation du système « CUS » depuis le printemps 2009.

« CUS », c'est quoi exactement ? Et ça apporte quoi concrètement ?

C'est un projet de nouveau système de commande d'affichage et d'annonces par haut-parleurs dans les gares. Cela comprend l'affichage sur des écrans et l'affichage sur le système dit « à palettes » (FIA). On essaie d'apporter un maximum d'automatisation avec le moins d'intervention humaine possible.

Alors cela vise donc à supprimer des postes ?

Non, je crois que c'est plutôt dans le sens inverse que ça s'est passé. Il y a de moins de moins de monde dans les gares ou alors les collaborateurs sont très spécialisés. Dès lors, les clients se plaignaient de ne pas avoir assez d'informations. C'est une demande de la clientèle d'en avoir davantage. D'où ce projet d'affichage efficace, combinant des informations de toutes parts.

Et ce projet dure jusqu'à quand ?

Il s'est terminé à mi-novembre avec la mise en service dans la gare de Zurich. C'était en effet la dernière gare à être

mise sur ce système, vu sa complexité !

Dans les autres grandes villes suisses, le passage s'est bien déroulé ?

Oui, tout à fait. A Bâle et à Genève par exemple, il a fallu trouver des connections avec la SNCF et la Deutsche Bahn, pour obtenir leurs données. Dans le reste de la Suisse, il a fallu aussi pouvoir travailler avec les compagnies privées, pour qu'on ait des informations complètes à mettre à disposition de la clientèle. Avec le BLS et le RhB, les systèmes sont compatibles. Avec d'autres compagnies, il a fallu trouver d'autres solutions, au cas par cas. On contrôle par exemple qu'un train est bien parti en vérifiant qu'il a bien passé tel ou tel signal. On s'arrange ainsi.

Et depuis la fin du projet, que fais-tu ?

Les six personnes liées à l'exploitation du système s'occupent de la maintenance, jusqu'à nouvel avis. Je ne sais pas encore si d'autres projets verront le jour avec la réorganisation d'Infra.

De quoi t'occupes-tu au quotidien ?

Actuellement, de la maintenance du système que nous venons de mettre en place. Nous assumons tous le piquet à tour de rôle. Un service de piquet débute le lundi pour se terminer le lundi

suivant. On est appelé en tout temps pour les erreurs qui peuvent survenir dans le système et par les alarmes des serveurs. Tous les dérangements arrivent chez nous. On fait ensuite appel aux personnes compétentes parfois sur place (pour certains problèmes sur les systèmes d'affichage « à palettes » par exemple) ou on répare nous-mêmes, selon le genre de pannes. On distribue également le travail de maintenance à nos collègues, lorsqu'on assume le piquet.

D'autres activités à part la maintenance ?

Oui, deux fois par année,

nous faisons la mise à jour des systèmes d'exploitation sur tous nos serveurs. Et lors du changement d'horaires, nous nous occupons de l'importation des nouvelles données. A mi-novembre, nous commençons ce travail pour le passage au nouvel horaire de mi-décembre. Ces deux tâches ne peuvent être réalisées que de nuit, lorsqu'il n'y a pas de trains voyageurs. Je peux heureusement travailler depuis la maison, c'est très pratique.

Vous êtes tous basés à Berne ?

Oui, ceux qui font la première étape de l'affichage (programmation) sont à Ber-

ne. Les collaborateurs de l'Exploitation qui entrent les données pour l'affichage, donc la deuxième étape, sont répartis entre Berne et Zurich. Les agents du mouvement s'occupent quant à eux des changements de dernière minute, comme les changements de quais ou les attentes de correspondance. Les serveurs informatiques sont répartis sur 7 sites : Lausanne, Berne, Bâle, Lucerne, Zurich, Zurich-Oerlikon et St-Gall.

Tes compétences informatiques sont donc très spécifiques aux CFF ?

Pour la partie information à la clientèle, oui, car je crois que nous sommes les seuls en Suisse à travailler avec ce système. Mais pour tout ce qui concerne le réseau informatique, on travaille sur Windows... C'est donc nettement plus répandu !

Es-tu engagé dans le syndicat ?

Je suis membre SEV depuis 1987. Si je me souviens bien, j'ai été recruté quand j'étais à la gare de Romont. Je suis membre de la section VPV Berne et remplaçant pour la Conférence CCT. J'ai d'ailleurs participé à une rencontre cet été. Sinon, j'ai fait partie quelque temps de la commission du personnel des services centraux.

Interview: Henriette Schaffter

BIO

François Ducommun a 43 ans. Il est marié et papa de deux enfants de 11 et 14 ans. Ce résident de Peseux (NE) a grandi à Zollikofen (BE). Son temps libre est consacré à sa famille, au modélisme et aux balades avec ses deux chiens. C'est en rejoignant les CFF qu'il s'est installé en Suisse romande. Sa carrière a commencé en 1985 comme agent du mouvement à l'Exploitation pour le 1^{er} arrondissement (Suisse romande). Son



premier poste était à Péry-Reuchenette (BE). Vu qu'il occupait alors une partie de ses loisirs à l'informatique, il a saisi l'opportunité de devenir informaticien aux CFF. En 1989, il suit une formation de programmeur, dispensée par la Confédération. De 1990 à 1994, il s'occupe de l'informatisation dans les gares. C'est la première fois que des ordinateurs étaient installés aux guichets pour la vente des billets ! Après cette période « itinérante » en Suisse romande, François Ducommun a commencé à travailler à Berne, dans différents services et pour différents projets, notamment la mise en réseau de l'administration de l'Exploitation. Le projet actuel « CUS », sur lequel il travaille, a débuté le 1^{er} novembre 2007 et s'est terminé à mi-novembre 2009. Il ne se retrouve toutefois pas sans occupation puisqu'il s'agit maintenant de réaliser la maintenance de ce système. Quant à suivre d'autres projets, tout reste ouvert, François Ducommun ne sait pas encore comment tout sera réorganisé...